

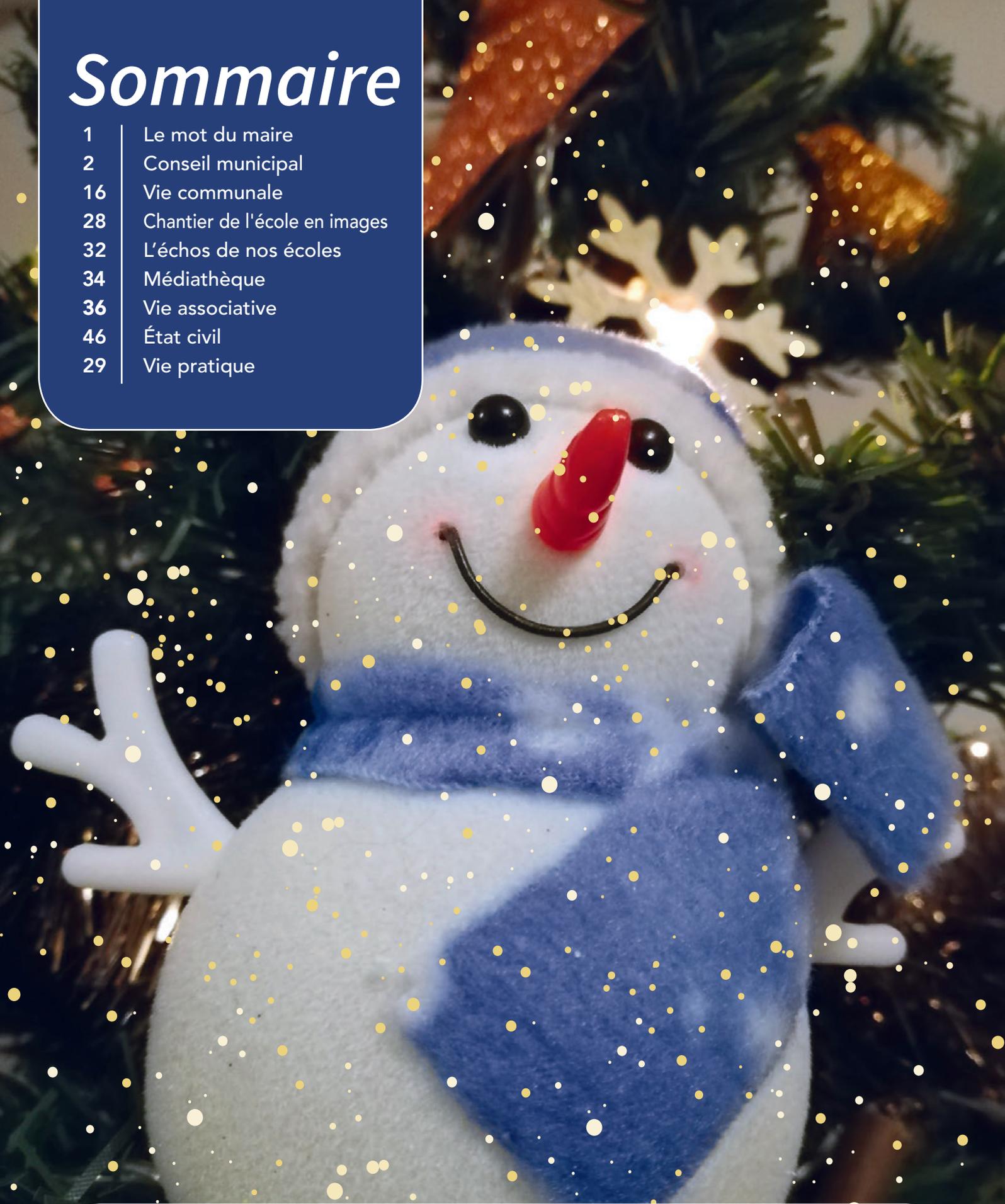
HANGENBIETEN

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°53 - DÉCEMBRE 2018



Sommaire

- 1 | Le mot du maire
- 2 | Conseil municipal
- 16 | Vie communale
- 28 | Chantier de l'école en images
- 32 | L'échos de nos écoles
- 34 | Médiathèque
- 36 | Vie associative
- 46 | État civil
- 29 | Vie pratique



Diffusion gratuite

Mairie de Hangenbieten

Tél. : 03 88 96 01 27

Email : contact@hangenbieten.fr

Site : www.hangenbieten.fr

Ce bulletin couvre la période du
11 décembre 2017 au 30 novembre 2018

Directeur de la publication :

André BIETH

Numéro tiré à 850 exemplaires

Reproduction et vente interdite

Composition et impression :

Imprimerie Sostralib - Bischheim

03 88 04 17 24 - info@sostralib.fr

Dépot légal : décembre 2018

Par respect de l'environnement, ce document est imprimé sur du papier sans chlore issue de forêt gérées durablement



Mes chers concitoyennes, concitoyens

J'ai le plaisir et la joie, grâce à cet éditorial de vous adresser à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2019.

Il est aussi le moment du bilan annuel.

Mon équipe municipale s'applique à veiller au respect du déroulé de notre budget par le respect des

dépenses liées à nos projets structurants, et du fonctionnement qui servent vos intérêts sans avoir recours à modifier nos taux fiscaux, malgré la baisse sensible des dotations de l'état, et les subventions à minima de nos partenaires institutionnels.

Cette année 2018, est une année de construction tant au niveau de l'habitat, de bâtiments industriels, et de l'édification d'une nouvelle école élémentaire.

Des travaux de voirie ont été exécutés avec le concours des services de l'Eurométropole.

Le succès croissant de notre accueil périscolaire, à nécessiter une augmentation sensible en créant une section de 20 places en maternelle.

Malgré notre vigilance, nous devons dorénavant nous serrer les coudes, et être rassemblés, face à un horizon où s'amoncellent les nuages financiers liés aux contributions que nous impose l'État pour réduire ses déficits. C'est ensemble que nous pouvons, dans ce contexte contraint, prendre les bonnes décisions pour continuer à faire vivre, développer notre belle commune.

Le « chef d'orchestre » que je suis, soucieux de respecter scrupuleusement l'exécution de notre budget très ajusté, est parfois conduit à devoir trancher pour que nous avançons, quitte à être incompris et de fait à passer pour le méchant.

Comme dans toutes les institutions, il existe des règles. Ces règles doivent être respectées, donc appliquées, même si, dans certaines circonstances elles peuvent paraître exagérées, ou non adaptées pouvant ainsi donner l'impression aux pétitionnaires concernés de vouloir leur nuire.

Je suis le premier désolé dans ces cas de situations, fort heureusement rares, mais passer outre, ouvrirait malheureusement la voie à tous les excès.

Pour 2019, vous l'aurez compris, notre commune poursuivra son chemin avec un enthousiasme intact de tous ses acteurs, fiers de ce qui a été fait et déterminés à continuer.

Souhaitons-nous malgré les difficultés de toutes sortes, une foi solide en un avenir meilleur grâce à notre travail et à notre engagement collectif. Avec comme cap et comme guide, l'esprit de rassemblement.

A toutes et à tous, mes chers concitoyennes, concitoyens, je réitère mes meilleurs vœux, et vous souhaite au nom du conseil municipal et des services municipaux,

Une bonne année 2019.

Votre Maire,
André BIETH



DÉLIBÉRATIONS 2018

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2018

École élémentaire – attribution lot 6B ITE BARDAGES

Rapporteur : M. le Maire

Suite à l'appel d'offres pour le lot 6B ITE BARDAGES, paru dans les DNA d'Alsace du 19 décembre 2017 et sur le site e-marchés publics qui a été consulté par 24 sociétés, une seule offre est parvenue en mairie en date du 19 janvier 2018.

Après vérification par la commission d'appel d'offres, cette dernière propose d'adjuger le marché à la société SOPREMA de Strasbourg pour la somme de 121.044,81 € HT, soit 145.253,77 € TTC

Adopté à l'unanimité

Prévention des coulées d'eau boueuses, acceptation du transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols »

Rapporteur : M. le Maire

Le phénomène de coulées d'eaux boueuses apparaît habituellement lors de forts épisodes pluvieux sur des terres agricoles en pente, fraîchement travaillées et sans végétation, sur lesquelles des particules fines de terre sont facilement mobilisables et entraînées vers l'aval par le phénomène de ruissellement.

Ces conditions sont habituellement réunies au printemps, au moment du travail du sol avant semis.

L'augmentation du nombre d'épisodes de coulées d'eaux boueuses ces dernières années est liée à plusieurs phénomènes :

- Le changement climatique qui a pour conséquence
 - d'augmenter le nombre des orages au printemps, période la plus critique pour les coulées d'eaux boueuses et
 - une augmentation de leur intensité sur une courte durée, ce qui aggrave le phénomène de ruissellement
- Le changement des pratiques agricoles
 - avec l'augmentation des semis de printemps (maïs, betteraves, céréales de printemps, tabac...)
 - et la diminution des surfaces enherbées en raison de la raréfaction du nombre d'éleveurs
- La destruction des haies, en particulier lors des opérations de remembrement

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, 14 communes ont déjà été touchées par les coulées d'eaux boueuses à des degrés variés, toutes situées sur le flanc ouest du territoire.

Le phénomène de ruissellement et de coulées d'eaux boueuses peut avoir des conséquences graves sur les biens des personnes et engendre l'engorgement des réseaux d'assainissement. Par ailleurs, il contribue à alimenter les cours d'eau et accélère la montée des eaux lors des crues. Certaines communes ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, au titre de la solidarité entre communes, a approuvé, par délibération du 22 décembre 2017, le transfert à l'Eurométropole de la compétence prévue à l'alinéa 4° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols », compétence complémentaire et non obligatoire de la GEMAPI, pour lutter contre ce phénomène.

Il est rappelé que les rubriques obligatoires de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui font l'objet d'un transfert direct par la loi à l'Eurométropole de

Strasbourg prendront effet au 1^{er} janvier 2018. Elles comprendront uniquement les rubriques 1°, 2°, 5° et 8° en vertu du futur I bis de l'article L 211-7 du code de l'environnement.

Pour être effective, la prise de compétence facultative de l'alinéa 4° de l'article L211-7 doit donner lieu à un transfert de compétence des communes à l'Eurométropole conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil

après en avoir délibéré

approuve à l'unanimité

Le transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » prévu à l'alinéa 4° de l'article 211-7 du code de l'Environnement

Convention propreté urbaine avec l'Eurométropole de Strasbourg

Rapporteur : M. le Maire

L'Eurométropole de Strasbourg a compétence en matière de propreté urbaine sur l'ensemble des voiries et trottoirs publics des 33 communes membres.

Il convient d'intégrer la Commune de Hangenbieten à ce dispositif dès le 1^{er} janvier 2017 date de la fusion de la Communauté de communes à l'Eurométropole.

Les prestations réalisées par l'EMS sont :

La fourniture et le placement des corbeilles publiques,

le balayage mécanisé hebdomadaire,

L'installation de canisites,

L'enlèvement des graffitis,

Le nettoyage exceptionnel en cas de manifestation importante,

Les campagnes de communication et de sensibilisation à la propreté.

La commune aura les prestations suivantes :

Entretien des canisites,

Balayage manuel des trottoirs et places,

vidange des corbeilles publiques,

Désherbage,

Prestations ouvrant droit à participation financière de l'EMS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte la convention provisoire de réalisation de prestations en matière de propreté urbaine sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, cette convention prenant fin à la date de signature de la nouvelle convention avec l'ensemble des communes de l'EMS
- autorise le Maire à signer les conventions à venir.

Délibération du conseil municipal approuvant le Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action de l'Eurométropole

Rapporteur : M. le Maire

Le Département du Bas-Rhin propose aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole pour la période 2018-2021, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action de l'Eurométropole ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.



Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action de l'Eurométropole sont les suivants :

- ▶ Promouvoir Strasbourg capitale européenne
- ▶ Répondre aux besoins de nature de tous les habitants
- ▶ Construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis
- ▶ Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- ▶ Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- ▶ Adapter le territoire à l'avancée en âge
- ▶ Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Les enjeux prioritaires du territoire d'action de l'Eurométropole ;
- Les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- Les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;

- De charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

SÉANCE DU 19 MARS 2018**Adoption du compte de gestion 2017**

Le conseil municipal

Adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Adoption du compte administratif 2017

Le conseil municipal, en l'absence du maire, adopte et approuve le compte administratif de l'exercice 2017 dont la balance se présente comme suit :

	Balance générale	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	909 992.35 €	709 588.85 €
Recettes	1108542.84 €	649348.04 €
Excédent	198 550.49€	
Déficit		60 240.81€

RÉSULTAT DE CLOTURE 2017 : 138 309.68€

Affectation du résultat 2017

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 de la manière suivante :

- 60 240.81 € au compte 001 en dépense d'investissement « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- 198 550.49 € au compte 002 en recette de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté »

Budget primitif 2018

Le conseil municipal,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :

	Balance générale	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 148 116.49€	2 695 604.00 €
DÉPENSES	1 148 116.49€	2 695 604,00 €

Précise que le budget primitif de l'exercice 2018, a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

Impôts locaux - Vote des taux d'imposition 2018

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2018, comme suit :

	TAUX ANNEE N -1	TAUX ANNEE EN COURS
TAXE D'HABITATION FONCIER BATI	9,27 14,71	9,27 14,71
FONCIER NON BATI	53,32	53,32

Le coefficient de variation proportionnelle qui permet d'obtenir les nouveaux taux est de 1,000000.



Convention relative à l'organisation d'une agence postale

La Poste a informé la commune de Hangenbieten qu'il lui a été impossible de procéder à l'ouverture d'un nouveau point poste à Hangenbieten suite à la fermeture du TABAC GRIMM.

Elle propose à la Commune une convention de partenariat et le maintien de cette structure sous forme d'une Agence Postale Communale dont l'ouverture est fixée au 1^{er} septembre 2018.

Elle sera installée 4 rue du 14 juillet.

Les horaires sont de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi. Hors jours fériés.

Les services offerts seront à 95% ceux d'un bureau de poste : courrier (affranchissement, recommandé, garde du courrier...), de colis (vente emballage, dépôts, distributions...) ou de services financiers (retrait en espèces pour les titulaires de comptes postaux résidents dans la commune).

La convention entre La Poste et la Commune de Hangenbieten définit les règles de fonctionnement de l'agence postale, précise la répartition des responsabilités et arrête la rémunération de la commune à 1015 € par mois, indexé.

Considérant qu'il convient dans l'intérêt général de veiller au maintien du service public postal sur la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale à Hangenbieten.

Autorise M. le Maire à signer cette convention

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2018

Mise en conformité à la Loi Informatique et Libertés Règlement Général Protection Données Convention avec le CDG67

Monsieur le Maire expose le point :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD ») ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n°04/2018 du 4 avril 2018: Organisation de la mutualisation de la mission relative au Délégué à la Protection des Données.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire :

- à désigner le Délégué à la Protection des Données mis à disposition par le CDG par la voie d'une lettre de mission ;
- à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition du Délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion du Bas-Rhin et la réalisation de la démarche de mise en conformité avec le Règlement Général Protection Données et ses avenants subséquents.

Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil

le Conseil municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil ;
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Installations classées pour la protection de l'environnement demande LINGENHELD

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation unique présentée par la Société LINGENHELD – installations classées pour la protection de l'environnement – pour l'exploitation d'une unité de méthanisation et la modification de l'installation de compostage sur la plateforme de traitement et des installations à Oberschaeffolsheim.

Installations classées pour la protection de l'environnement – demande OESCH

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Société OESCH – installations classées pour la protection de l'environnement – exploitation d'une carrière à Lingolsheim, à Geispolsheim et à Entzheim.

Ravalement de façades

Le conseil municipal décide le versement d'un montant de

- 390 € à M. MALSCH André – 4 rue des Bouleaux – 67980 HANGENBIETEN (130 m² à 3 €) ;
- 750 € à M. CAQUELIN Jacques – 6 rue du Lavoir – 67980 HANGENBIETEN (250 m² à 3 €) ;

Le versement de cette subvention se fera sur l'article 6574

SUBVENTIONS ÉCOLES

Le conseil municipal décide des subventions suivantes :

- Institution La Providence

• 2 enfants

Séjour en Auvergne du 9 au 13 avril 2018 soit 5 jours à 2 € par jour et par enfant,

TOTAL DE 20 €, article 65738.

- Collège Paul Wernert Achenheim

• Séjour ski 4 enfants à 6 € pour 6 jours : 144 €

• Séjour Cornouailles 7 enfants à 6 € pour 7 jours : 294 €

TOTAL DE 438 €, article 65737

- École Élémentaire Hangenbieten

• Crédit de fonctionnement : 4 classes à 350 € : 1.400 €

• Sortie classes transplantées : 6,50 € x 6 jours x 23 élèves : 897 €

TOTAL DE 2.297 €, article 657361

- École Maternelle Hangenbieten

• Sortie de fin d'année : 566 € et bus 350 € (sur présentation factures)

• Cadeaux de Noël des enfants : 500 €

• Crédit fonctionnement 2 classes : 1.200 €

• Budget puzzle – jeux de construction : 301 € (sur présentation factures)

TOTAL DE 2.917 €, article 657361





Dernières Opportunités

HANGENBIETEN

Résidence les Hauts Lieux

> **3P + TERRASSE**
À PARTIR DE 188 000 €

> **4P + TERRASSE**
À PARTIR DE 233 000 €



CONDITIONS
TRÈS FAVORABLES
POUR LE PRÊT À TAUX ZÉRO



INVESTISSEURS,
PROFITEZ
D'UNE TVA RÉDUITE



Prochainement

LINGOLSHEIM

**LANCEMENT COMMERCIAL
D'UNE RÉSIDENCE DE 10 LOTS**

Prestations haut de gamme

Garages en sous-sol et parking extérieur

Grandes terrasses



**Possibilité de réalisation
à Furdenheim**

MAISONS INDIVIDUELLES, HABITEZ COMME VOUS AIMEZ

GSB Immobilier est constructeur de maisons individuelles.

Nous maîtrisons les savoir-faire, les techniques et la réglementation spécifique de la construction de maisons très basse consommation. Nous sommes spécialistes en Alsace de la maison ossature bois sur mesure.

Nous prônons la qualité et construisons des maisons ossatures bois ou des maisons passives dans nos ateliers de Hangenbieten.

Nous imaginons ensemble une maison bien pensée, répondant parfaitement aux besoins et aux envies de toute la famille.

GSB. IMMOBILIER

03 88 96 59 80

06 79 03 12 63

www.gsb-immobilier.fr

urban@gsb-immobilier.fr



- Menuiserie aluminium
- Façade aluminium
- Habillage de façade
- Châssis coupe-feu
- Tôlerie fine



17 rue des Fusiliers Marins 67114 ESCHAU
www.gremmel.fr
Email: jgremmel@gremmel.fr - Téléphone: 03 88 59 06 06

Analyses, Conseils,
Création, Entretien,

Régénération sols
sportifs gazonnés,
synthétiques et stabilisés

Vente, pose et
test d'équipements sportifs
intérieurs et extérieurs

Drainage, placage
et Arrosage

www.cse-est.com



LE RÉNOVATEUR ET LE CRÉATEUR
DE SOLS SPORTIFS DANS L'EST

6 av. Jean Prêcheur - 67120 DUPPIGHEIM
Tél. 03 88 50 56 60 - Fax 03 88 50 84 92

VIOLA MATERIAUX

matériaux de construction - fioul - transports

Gros -œuvre • Couverture • Isolation • Carrelage •
Aménagements paysagers en Béton et Pierres naturelles
Sables et Graviers • Assainissement

6, route de Strasbourg - 67204 ACHENHEIM
Tél. 03 88 96 00 15 / 03 88 96 07 49 - Fax 03 88 96 15 54
www.viola-materiaux.fr ■ viola.materiaux@evc.net



MAINTENANCE INDUSTRIELLE
MECANIQUE - SERRURERIE
SOUDURE - TUYAUTERIE - TOLERIE

METALLERIE SERRURERIE DU BATIMENT - PORTAILS - GARDE-CORPS
ESCALIERS - CLOTURES - PORTES DE GARAGE TOUS TYPES

Romain HEITZ

Gérant

Siège social : 22, rue d'Osthoffen
67112 BREUSCHWICKERSHEIM
Tél. & Fax : 03 88 59 56 81

Atelier : 4, rue de la Libération
67980 HANGENBIETEN
Tél. & Fax : 03 88 59 54 96

semaro@wanadoo.fr

Plus de 40 ans d'expériences
RADIO • TAXIS • MAGRA
CUS - AEROPORT et BANLIEUE



45 rue du Maréchal Foch 67380 LINGOLSHEIM

LINGOLSHEIM 03 88 76 92 00
KOLBSHEIM 03 88 96 11 81
HANGENBIETEN 06 07 22 48 20

SPDEM



Sanitaire - Plomberie - Dépannage
Évacuation - Maintenance



Artisan diplômé N° siret : 810473074 ape/naf : 4322A
6A, rue des jardins 67980 Hangenbieten
06 84 29 76 48 - schoettel.marc@orange.fr

Peinture intérieure et extérieure
Revêtements sols et parquets
Plâtrerie et faux plafond
Assèchement et décontamination



Entreprise de Peinture **DICK
Louis Sarl**

1 Allée des Tilleuls
67980 HANGENBIETEN

Tél. 03 88 96 54 86 - Fax. 03 68 41 84 52
www.peinturedicklouis.fr - info@peinturedicklouis.fr

IMAGINA'TIF
Coiffure
DAMES MESSIEURS JUNIORS



HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi et Mercredi :	NOCTURNE LE	NON-STOP LE
8h30 à 12h / 14h à 18h	Vendredi : 8h30 à 12h	Samedi :
Judi : 8h30 à 12h / 13h à 19h	et de 14h à 20h	8h à 15h

7a, rue du 14 Juillet - 67980 HANGENBIETEN

☎ 03 88 96 17 44

École élémentaire – Attribution lot 6B ITE BARDAGES

Dans le cadre des travaux de construction de l'école élémentaire, le conseil municipal décide d'accepter l'offre de la société SOPREMA pour le lot 6B ITE BARDAGES pour un montant de 120.000 € HT soit 144.000 € TTC.

Ce montant est accepté suite au rabais commercial accordée par la société SOPREMA dont le montant initial était de 121.044,81 € soit 145.253,77 € TTC.

Révision du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Par délibération du 3 mars 2017, l'Eurométropole de Strasbourg a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme, lui-même approuvé le 16 décembre 2016.

Cette procédure de révision résulte de la fusion par intégration entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté de Communes Les Châteaux. Ainsi, au 1er janvier 2017, l'Eurométropole compte cinq nouvelles communes : Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, et Osthoffen.

La révision du Plan Local d'Urbanisme vise à étendre le dispositif réglementaire du PLU à l'intégralité du territoire, sur les 33 communes composant l'Eurométropole.

Tel qu'énoncé par la délibération du 3 mars 2017, l'intégration des anciennes communes de la Communauté de Communes Les Châteaux au sein du PLU ne modifie pas les orientations fondamentales du PLU. Les objectifs du PLU, défini par la délibération du 27 mai 2011, et repris par celle du 3 mars 2017, sont confirmés.

En date du 15 décembre 2016, la Communauté de Communes Les Châteaux a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de son PLU intercommunal. Ces orientations, rappelées ci-dessous, sont en adéquation avec les objectifs du PLU de l'Eurométropole :

- Permettre à tous de se loger ;
- Maintenir le niveau d'emploi et d'équipement du territoire ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture ;
- Valoriser les espaces naturels et agricoles ;
- Tenir compte du patrimoine local ;
- Réduire la consommation foncière.

Les orientations générales du PADD s'appuient sur un diagnostic du territoire ayant fait apparaître les enjeux suivants :

- un enjeu d'attractivité du territoire ;
- un enjeu d'équité sociale et territoriale ;
- un enjeu d'anticipation des alternatives énergétiques et de la place de la nature dans la société ;
- un enjeu de prise en compte de l'évolution des modes de vie, des temps de la vie donc de la ville.

Les enjeux évoqués ci-dessus, ainsi que les orientations prises par l'ancienne Communauté de Communes Les Châteaux, visent à assurer au territoire de l'Eurométropole un développement métropolitain à taille humaine, solidaire et riche de ses valeurs locales.

Pour ce faire, le PADD est porté par trois grandes orientations transversales, indissociables les unes des autres et avec des objectifs convergents :

Une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane : capitale régionale et forte de son statut européen, Strasbourg doit, comme toutes les grandes villes françaises, conforter son positionnement métropolitain.

Afin d'asseoir durablement sa place dans les dynamiques territoriales au sein desquelles elle s'inscrit, l'Eurométropole se doit de renforcer son attractivité économique et résidentielle, d'attirer aussi bien des entreprises que des hommes.

- Renforcer l'attractivité régionale et internationale de l'agglomération ;
- Inscrire le développement du territoire dans un bassin de vie plus large et transfrontalier ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux évolutions des modes de vie.

Une métropole des proximités : construire une métropole attractive, ouverte sur le monde et qui veuille aussi rester humaine, ne peut se faire sans répondre aux attentes légitimes de ses habitants, dont l'aspiration première est de pouvoir disposer d'un cadre de vie agréable et de qualité.

Cette métropole des proximités devra répondre aux besoins de logement, de mobilité, d'accès à l'emploi et de services du quotidien, tout en préservant des espaces de respiration, nature en ville et espaces publics de qualité.

- Proposer une offre d'habitat suffisante et diversifiée pour tous ;
- Améliorer la qualité de vie et l'offre de services ;
- S'enrichir de l'identité des territoires ;
- Donner toute leur place aux espaces naturels et constituer la trame verte et bleue.

Une métropole durable : une métropole attractive et de proximités ne peut se concevoir sans la prise en compte et l'intégration des objectifs de développement durable.

La métropole durable nécessite donc d'anticiper la raréfaction des énergies fossiles, de prendre en compte l'évolution des modes de vie et de maîtriser la consommation foncière, au bénéfice des espaces agricoles et naturels.

- Préparer le territoire à une société post-carbone ;
- Donner toute sa place à l'agriculture ;
- Développer le territoire en maîtrisant l'étalement urbain et la consommation foncière.

Enfin, le projet s'appuie sur trois thèmes transversaux qui guident le développement durable du territoire métropolitain :

- La trame verte et bleue, qui est considérée comme l'armature structurante de l'urbanisation, de la valorisation des espaces naturels et agricoles et d'un cadre de vie de qualité pour les habitants.

- La trame des transports en commun et des modes actifs, qui permet la mobilité de la proximité tout comme la grande accessibilité du territoire métropolitain.

- La trame sociale enfin, qui se caractérise par la prise en compte des besoins actuels et futurs des habitants et des usagers en termes de services, d'équipements, d'emplois. Le renforcement des centralités urbaines permet de répondre aux attentes des habitants et usagers de l'Eurométropole.

Tout en privilégiant le développement dans l'enveloppe urbaine, la territorialisation du projet, traduisant une ambition métropolitaine où chacun, chaque entité du territoire, trouve sa place et se reconnaît, propose une organisation de l'armature urbaine qui se caractérise ainsi :

- Un cœur métropolitain et les communes de l'espace aggloméré, qui ont un rôle d'accueil des grandes fonctions métropolitaines et des grands équipements intercommunaux ou d'agglomération pour les habitants.

- Des communes qui participent au développement métropolitain :
 - Chaque commune conserve la possibilité de se développer en fonction du projet de territoire métropolitain, et de ses besoins et capacités propres ;
 - Certaines communes (en-dehors du cœur



métropolitain et des communes de première couronne) peuvent constituer, au regard de plusieurs critères, des communes d'appui qui, grâce à leurs équipements, services et emplois de proximité, peuvent rayonner sur plusieurs communes et subvenir à leurs besoins ;

- La qualité urbaine des communes de l'Eurométropole, avec la présence d'espaces naturels et agricoles, la proximité avec les grands services d'agglomération, contribue à offrir un cadre de vie de qualité pour de nouveaux habitants (ou habitants actuels recherchant une nouvelle offre en logements).

En application de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat portant sur les orientations générales du PADD, décrite ci-avant, doit avoir lieu au sein des 33 Conseils municipaux des communes de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'en Conseil d'Eurométropole.

Il appartient à présent au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales :

Le Conseil municipal,

M. André BIETH, ouvre le débat et rappelle que, dans le cadre de la révision du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg suite à l'intégration des cinq communes de la communauté de communes « Les Châteaux » (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, et Osthoffen), le conseil à l'obligation de débattre sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Le POS de la commune de Hangenbieten a été approuvé le 17 avril 1997.

Par délibération du 17 décembre 2015, la Communauté de Communes Les Châteaux a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle des cinq communes la composant.

A ce titre, la Communauté de Communes Les Châteaux avait débattu le 15 décembre 2016 des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables à l'échelle de son territoire.

Depuis lors, l'ensemble du travail effectué à l'échelle de la commune, notamment les éléments les orientations générales du PADD, ont été en corrélation avec le projet de révision du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 13 mars 2018 à Achenheim.

Les enjeux importants pour la commune sont les suivantes :

En matière de production de logement, la quote-part incombant à la commune à produire à l'horizon 2030-2035 est largement consommée par les 5 opérations en cours depuis fin 2016.

Compte tenu de l'ensemble des opérations d'aménagement en cours de réalisation elles produiront 203 logements dont 26 logements sociaux gérés par Habitat de l'III. La commune souhaite à présent réfléchir sereinement avant d'envisager une nouvelle opération de développement urbain qui s'opèrera de toute évidence à moyen et long terme.

Le développement urbain doit s'accompagner d'un renforcement de l'offre en transport en commun. La desserte de la commune par la CTBR (ligne 209) et la mise en place d'une navette jusqu'à la gare d'Entzheim constituent une première étape permettant de compléter la ligne interurbaine 209

assurant la desserte du lycée de rattachement de la commune à savoir le « Lycée Marcel Rudloff », mais également en offrant deux accès au réseau Tram à l'arrêt « Poteries » et au centre-ville de Strasbourg par le réseau SNCF.

La réalisation de liaison cyclable est également attendue par la commune en direction de la gare SNCF d'Entzheim.

Pour ce qui concerne le développement économique, la commune dispose d'une zone d'activités de 40 hectares ; elle souhaite que les activités existantes puissent être confortées, notamment l'ouverture de la 2ème tranche de 9 hectares située à la sortie du village côté aéroport d'Entzheim avec prise direct sur l'autoroute.

L'expose de M. le Maire étant terminé, il demande à l'assemblée s'il y a des questions : M. HELBLING demande si le projet de suppression du passage à niveau de la ligne SNCF Strasbourg-Molsheim au droit de l'aéroport sur le CD 221 sera effectivement d'actualité avec la création d'une modification du tracé du CD 221 à partir du franchissement de la Bruche pour arriver sur le rond-point côté aéroport sur le tracé de la future route reliant le COS à l'aéroport.

Pas d'autres questions n'étant à aborder, le Maire ferme le débat.

2018-07-01 Rapport d'activité SIVU Les Châteaux

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 pourtant création du SIVU les Châteaux

Vu le rapport d'activité 2017 de la FDMJC déléguataire du service périscolaire

Vu le rapport d'activité 2017 de l'AGES déléguataire du service petite enfance

Le conseil municipal

- prend acte des rapports présentés

SÉANCE DU 20 JUILLET 2018

Communication des observations définitives de la chambre régionale des comptes Grand Est concernant l'examen de la gestion de la Communauté de Communes les Châteaux

Vu la délibération du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29/06/2018

Vu les observations de la chambre régionale des comptes Grand Est concernant l'examen de la gestion de la Communauté de Commune les Châteaux

Le conseil municipal prend acte des observations définitives de la chambre régionale des comptes Grand Est relative à l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Les Châteaux pour les années 2014 et suivantes.

Création poste adjoint administratif 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal de la Commune de HANGENBIETEN

Après en avoir débattu,

DÉCIDE

1) de créer un emploi d'adjoint administratif territorial, permanent à temps non complet à raison de 15 h 00 hebdomadaires.

2) d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents au budget de la collectivité.



Organisation des festivités du 13 juillet 2019

Vu l'impossibilité technique de tirer un feu d'artifice dans le périmètre de la commune,

Vu la proposition de l'association USH d'organiser les festivités 2019

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré d'accepter la proposition de l'Union Sportive de Hangenbieten d'organiser un feu d'artifice à proximité des installations du club le 13 juillet 2019.

2018-07-04 Travaux : atelier communal

Monsieur le maire informe l'assemblée que la protection du bardage de l'atelier communal et le raccordement du trottoir de la rue des près exige la mise en place d'une longrine béton sur une longueur de 60 mètres.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré de confier les travaux à l'entreprise FATTORI pour un montant maximum de 13 000€ TTC.

2018-07-03 Subventions aux associations

Après avis favorable, les membres présents décident l'attribution des subventions suivantes :

Temps Libre et Rencontre : 1000 €

Paroisse catholique : 1200 €

Messti 2018

Rapporteur : M. le Maire

L'assemblée locale décide l'attribution du Messti 2018 à l'Union Sportive de Hangenbieten

SÉANCE DU 30 AOÛT 2018**Ravalement de façades**

Rapporteur : M. l'Adjoint MULLER

Le conseil municipal décide le versement d'un montant de 189 € à Mme HEITZ Marie Madeleine 18 rue des Noyers- 67980 HANGENBIETEN (63 m² à 3 €).

Le versement de cette subvention se fera sur l'article 6574.

Subventions communales

Après en avoir délibéré les subventions suivantes sont accordées :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Hangenbieten : 2.200 €
- Avenir Judo Hangenbieten : 500 €
- Assoc Sportive et Culturelle de Breuschwickersheim – section Tennis : 200 €
- Union Sportive de Hangenbieten : 1.200 €

Débat sur les orientations du**Règlement Local de Publicité intercommunale (RLPi)**

Rapporteur : M. le Maire

Le règlement local de publicité (RLP) fixe des règles applicables à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes, visibles des voies ouvertes à la circulation publique, pour préserver la qualité du paysage urbain et protéger notre cadre de vie tout en prenant en considération les besoins de communication des acteurs locaux.

La régulation de la publicité extérieure est actuellement assurée par 11 RLP communaux. A ce jour, les communes de Bischheim, Geispolsheim, Lingolsheim, Mittelhausbergen, Oberhausbergen, Ostwald, Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Souffelweyersheim, Reichstett et Strasbourg disposent d'un RLP.

Ces RLP communaux continueront de produire leurs effets, comme par exemple autoriser la publicité aux abords des monuments historiques et dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables, jusqu'au 13 juillet 2020.

Après, ce sera la réglementation nationale qui prendra le relais, sauf si un RLP, élaboré à l'échelle de l'ensemble des communes de l'Eurométropole de Strasbourg, est adopté entretemps. Cette obligation d'élaborer un RLP intercommunal (RLPi) est intervenue avec la loi n°2010-790 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite : « Grenelle 2 ».

L'Eurométropole de Strasbourg dispose d'une compétence obligatoire en matière d'urbanisme et de maîtrise d'ouvrage de documents de planification réglementaire.

Il appartient donc à l'Eurométropole de Strasbourg d'élaborer un règlement local de publicité intercommunal.

C'est la raison pour laquelle, le 20 avril dernier, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a prescrit l'élaboration d'un RLP intercommunal couvrant l'intégralité du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg tel qu'il résulte de l'intégration de la Communauté de communes : Les Châteaux.

Le RLPi est élaboré, révisé ou modifié conformément aux procédures d'élaboration, de révision ou de modification des plans locaux d'urbanisme définies au titre V du livre Ier du code de l'urbanisme (Cf. article L. 153-45).

Le code de l'urbanisme prévoit que les orientations du RLPi soient débattues au sein de chaque conseil des communes de l'Eurométropole de Strasbourg et au sein du Conseil de l'Eurométropole Strasbourg.

Aussi, un débat au sein de chaque conseil municipal doit être organisé après la présentation des orientations du RLPi.

Ces débats ne font pas nécessairement l'objet de délibérations.

Rappel des principaux éléments de diagnostic en matière de publicité extérieure

La publicité extérieure est plus importante dans les lieux les plus fréquentés, c'est-à-dire :

- ▶ dans les centres anciens des communes,
- ▶ aux abords des voies très circulées,
- ▶ et dans les zones d'activité et notamment commerciales.

Les communes qui disposent d'un RLP communal comptabilisent moins de dispositifs publicitaires extérieurs que les autres.

Les anciens RLP communaux, qui ont une vingtaine d'années, ne prenaient pas en compte les nouvelles technologies de l'affichage, notamment le numérique, qui commence seulement à se développer.

Rappel des enjeux liés à l'élaboration du RLPi

- ▶ Anticiper la caducité des RLP locaux existants (13 juillet 2020) ;
- ▶ Eviter le retour de la publicité dans les lieux où les RLP l'ont supprimée ;
- ▶ Définir les conditions de la présence de la publicité aux abords des monuments historiques et des sites patrimoniaux remarquables ;
- ▶ Assurer une bonne coordination avec le renouvellement des marchés de mobilier urbain prévu fin 2019.



Rappel des objectifs attendus du règlement local de publicité de l'Eurométropole

Les objectifs poursuivis par le RLPi, tels que définis dans la délibération de prescription du RLPi de l'Eurométropole de Strasbourg du 20 avril 2018, sont :

- ▶ Etablir, en fonction des enjeux locaux en matière d'affichage et d'enseignes, des règles locales concernant les publicités, les enseignes et les préenseignes qui s'inscrivent dans le prolongement des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), dans le but de renforcer l'attractivité résidentielle et d'améliorer le cadre de vie.
- ▶ Harmoniser la rédaction des règles qui ont pu être définies à l'échelle communale, pour éviter des phénomènes de « report » de la publicité vers des communes voisines où les règles seraient plus « favorables » et pour faciliter la mise en œuvre des pouvoirs de police de l'affichage, et particulièrement la gestion des autorisations.
- ▶ Répondre de manière adéquate et en fonction des destinations des zones ou secteurs de zone du territoire communautaire, aux besoins de communication extérieure des acteurs économiques, institutionnels et culturels locaux.
- ▶ Prendre en compte le développement des nouveaux modes de communication publicitaire, qu'il s'agisse notamment de la publicité numérique ou des dispositifs de très grand format.

Les orientations du règlement local de publicité de l'Eurométropole

Les orientations du règlement local de publicité de l'Eurométropole de Strasbourg concernent les typologies de zones suivantes :

- Les zones à vocation principale d'habitation qui regroupent les centres anciens des communes, qui ont souvent une valeur patrimoniale qui mérite d'être mise en valeur, les abords des routes très circulées, parce qu'elles sont les lieux privilégiés pour l'implantation de dispositifs de publicité extérieure et l'ensemble des zones agglomérées de l'Eurométropole pour ne pas nuire à leur attractivité résidentielle
- Les zones d'activités car elles concentrent beaucoup d'activités commerciales.
- Une réglementation spécifique est appliquée à l'emprise de l'aéroport d'Entzheim et les abords des cours d'eau afin de préserver leur caractère naturel.

La réglementation qui s'appliquera à ces zones s'appuieront autant que possible sur le zonage du PLU intercommunal. Elle sera harmonisée, autant que possible, sur l'ensemble du territoire de la l'Eurométropole de Strasbourg afin d'assurer une meilleure gestion de l'affichage publicitaire, de faciliter la mise en œuvre des pouvoirs de police de l'affichage et de la gestion des autorisations et d'éviter les phénomènes de reports de la publicité extérieure vers des communes voisines où les règles seraient plus « favorables ».

ORIENTATION N°1

Réduire le nombre et la dimension des dispositifs publicitaire afin de renforcer l'attractivité résidentielle, améliorer le cadre de vie et la qualité du paysage :

- dans les centres anciens des communes de l'Eurométropole, notamment les panneaux muraux de « grand format » ainsi que la publicité lumineuse et numérique (excepté sur le mobilier urbain)
- aux abords des routes très circulées
- et dans l'ensemble des zones urbanisées de l'Eurométropole.

ORIENTATION N°2

Répondre de manière équitable aux besoins de communication extérieure des acteurs économiques, culturels et institutionnels locaux pour :

- tenir compte des besoins de communication extérieure des acteurs économiques locaux, principalement au sein des principales zones d'activités et notamment les zones commerciales de l'Eurométropole
- et élaborer une réglementation adaptée aux besoins de communication de l'aéroport d'Entzheim.

ORIENTATION N°3

Harmoniser la rédaction des règles relatives à la publicité extérieure à l'échelle du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg pour :

- éviter des phénomènes de « report » de la publicité vers des secteurs où la réglementation en matière de publicité extérieure serait moins stricte,
- et pour faciliter la mise en œuvre des pouvoirs de police de l'affichage et la gestion des autorisations.

Rappel du planning prévisionnel de l'élaboration du RLPi

1er semestre 2018 :

Elaboration d'un projet de règlement écrit et graphique
Mise à jour de la procédure et engagement de la concertation autour du projet de RLPi

2nd semestre 2018 :

Finalisation de l'ensemble des pièces du dossier
Bilan de la concertation et arrêt du dossier de RLPi

1er semestre 2019 :

Enquête publique et approbation du dossier de RLPi

Les membres du Conseil prennent acte et partagent, à l'unanimité, les orientations générales proposées par l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est un document de planification qui fixe des règles applicables à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes, visibles des voies ouvertes à la circulation publique, pour préserver la qualité du paysage urbain et protéger notre cadre de vie, tout en prenant en considération les besoins de communication des acteurs locaux. Le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a prescrit l'élaboration d'un Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) le 20 avril 2018. L'ensemble des communes de l'Eurométropole de Strasbourg est concerné.

Cette délibération de prescription du RLPi précise les objectifs poursuivis par ce RLPi, les modalités de la concertation à mettre en œuvre et les modalités de la collaboration entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres.

Considérant que le Code de l'Urbanisme prévoit que les orientations du RLPi soient débattues au sein des Conseils municipaux et du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, il appartient à présent au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales,

Le débat sur les orientations du RLPi est prévu lors du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 juin prochain.

Considérant les orientations du RLPi,

Le Conseil municipal,

M. André BIETH après avoir présenté les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunale (RLPi), ouvre le débat.



Les membres du Conseil prennent acte et partagent, à l'unanimité, les orientations générales proposées par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour extrait conforme,

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

Protection santé complémentaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

1) D'ADHÉRER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :

- SANTÉ couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ; -

A) LE RISQUE SANTÉ

a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;

b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à 600.00 € par an.

Institution à titre expérimental la médiation préalable obligatoire

Rapporteur : M. le Maire

Vu le code de la justice administrative ;

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle, notamment son article 5 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 déterminant les départements dans lesquels le Centre de Gestion peut proposer la médiation préalable obligatoire au nombre desquels figure le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Vu la délibération n°05/18 du 4 avril 2018 du Conseil d'administration du CDG67 autorisant le président du Centre de gestion du Bas-Rhin à signé la convention avec les collectivités et les établissements candidats à la médiation préalable obligatoire et ses avenants, et fixant notamment, au titre de la participation financière des collectivités, un tarif de 100 euro de l'heure d'intervention du médiateur ;

Considérant que la médiation préalable obligatoire constitue un des moyens de règlement à l'amiable des litiges et permet notamment de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

- Des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à un moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;

- Des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus apaisée, plus rapide et moins onéreuse ;

Considérant que les collectivités et établissements situés dans le ressort du Centre de Gestion du Bas-Rhin devront conclure, pour avoir recours à la médiation préalable obligatoire au titre de la mission facultative de conseil juridique prévue à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de lui confier cette mission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE DE PARTICIPER à l'expérimentation de la procédure préalable obligatoire à compter du jour de la signature de la Convention et pour toute la durée de l'expérimentation fixée par la loi du 18 novembre 2016 susvisée ;

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de lui confier la mission de médiation préalable obligatoire pour toutes les décisions relevant du dispositif ;

- S'ENGAGE à respecter les termes de la convention et notamment à informer tous leurs agents, titulaires et non-titulaires, de l'existence de cette médiation préalable obligatoire, notamment en indiquant sur la décision litigieuse les conditions dans lesquelles le médiateur doit être saisi (délais, coordonnées du médiateur), à défaut de quoi le délai de recours contentieux ne court pas ;

- DE PARTICIPER au frais d'intervention du médiateur sur la base d'un tarif fixé à 100 euros/ heure, sans demander de contrepartie financière à l'agent pour lequel le service est entièrement gratuit

Ravalement de façade

Rapporteur : M. MULLER Bernard

Le conseil municipal décide le versement d'un montant de

- 564 € à M. GASPAROLLO Bruno
12 rue des Peupliers – 67980 HANGENBIETEN (188 m² à 3 €) ;
- 360 € à M. NOIRIEL Gilles
6 impasse des Erables – 67980 HANGENBIETEN (120 m² à 3 €) ;
- 651 € à M. CHOLET Frédéric
6 rue des Chênes – 67980 HANGENBIETEN (217 m² à 3 €) ;

Le versement de cette subvention se fera sur l'article 6574

Organisation du marché aux puces 2019

Rapporteur M. ULRICH Jean-Marie

Vu la proposition de l'amicale des sapeurs pompiers d'organiser le marché aux puces 2019

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré d'accepter la proposition de l'amicale des sapeurs pompiers de Hangenbieten d'organiser le traditionnel marché aux puces en 2019.

Commission locale d'évaluation des charges transférées

Rapporteur : M. le Maire

En application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, la compétence des communes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) a été transférée à l'Eurométropole de Strasbourg, à compter du 1^{er} janvier 2018.

De même, la compétence prévention des coulées de boues a été transférée à l'Eurométropole de Strasbourg par une délibération du 24 novembre 2017.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 19 octobre 2018, a proposé la



modification en conséquence des attributions de compensation versées par l'Eurométropole aux communes de Eckwersheim, Kolbsheim, La Wantzenau, Lampertheim, Oberhausbergen et Vendenheim, sur la base d'une moyenne annualisée des recettes et dépenses liées à ces compétences telles qu'elles figurent dans les comptes administratifs des exercices 2016 et 2017.

Le Conseil après en avoir délibéré

Approuve le rapport de la CLECT du 19 octobre 2018

Recensement de la population 2019

Rapporteur : M. le Maire

Vu la loi du 27 février 2002 dite de démocratie de proximité et notamment son article V, Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population, Considérant la nécessité de nommer un coordonnateur et quatre agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement en 2019

Sur proposition de M. Le Maire André BIETH, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de nommer

Mme TUSHA Amélie, coordonnateur

Mme MENARD Laurie, agent recenseur

Mme HAMM Anne-Marie, agent recenseur

Mme NOIRIEL Aurélie, agent recenseur

Mme BLANSCHÉ Tania, agent recenseur

Décision modificative

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

60 940.81€ en dépense investissement au 001

103471€ en recette investissement au 1068

95779.49€ en recette de fonctionnement au 002

Total dépenses investissement : 2 792 083.40€

Total recettes investissement : 2 792 083.40€

Total dépenses fonctionnement : 1 045 345.49€

Total recettes fonctionnement : 1 045 345.49€

Raccordement électrique école élémentaire

Rapporteur : M. le Maire

Les membres du conseil municipal décident le raccordement électrique de l'école élémentaire par Strasbourg Electricité Réseaux pour un montant de 5386.34 € TTC

Avis de la commune de Hangenbieten sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RÉVISION

Par délibération du Conseil de l'Eurométropole du 3 mars 2017, l'Eurométropole de Strasbourg a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 16 décembre 2016.

Le PLU de l'Eurométropole, modifié une première fois le 23 mars 2018, porte sur 28 communes de l'Eurométropole.

Au 1^{er} janvier 2017, le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg s'est agrandi de cinq nouvelles communes issues de la Communauté de Communes Les Châteaux : Achenheim,

Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen.

• La présente révision du PLU a pour objet d'élaborer un PLU couvrant l'intégralité du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg tel qu'il résulte de l'intégration de la Communauté de Communes Les Châteaux.

En ce sens, il s'agit d'étendre le dispositif du PLU actuel, tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Déplacements Urbains (PDU) à l'intégralité du territoire de l'Eurométropole.

Cette intégration de la Communauté de Communes Les Châteaux, au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, ne modifie pas les orientations fondamentales du PLU approuvé. Ainsi, la délibération du 3 mars 2017 confirme les grandes orientations du PLU, à savoir :

- o une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane ;
- o une métropole des proximités ;
- o une métropole durable.

• En outre, la révision vise à tenir compte des textes parus après l'arrêt du PLU de l'Eurométropole, le 27 novembre 2015. Est principalement concerné le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du Code de l'urbanisme et à la modification du contenu du PLU. Celui-ci commande notamment une rénovation et une modernisation du dispositif réglementaire applicable sur l'intégralité du territoire couvert par le plan.

La procédure de révision ne remet pas en cause les orientations portées par le PLU en vigueur. Aussi, la présente délibération rend compte de la procédure au regard des objectifs de la révision fixés dans la délibération du 3 mars 2017.

2. LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, la conférence intercommunale des Maires de l'Eurométropole, réunie en date du 13 janvier 2017, a arrêté les modalités de collaboration entre les communes pour la procédure de révision, préalablement à la prescription entérinée le 3 mars 2017.

Par délibération du Conseil de l'Eurométropole du 3 mars 2017, l'Eurométropole de Strasbourg a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 16 décembre 2016.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été débattues en Conseil de l'Eurométropole du 23 mars 2018. Les 33 Conseils municipaux ont débattu de ces mêmes orientations entre février et juin 2018.

Par délibération du 28 septembre 2018, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a délibéré pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de révision du PLU.

Le projet de révision du PLU, tel qu'il a été arrêté par le Conseil de l'Eurométropole du 28 septembre 2018, est consultable et téléchargeable à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=sBw01ZG4xEvB0cHlaEMZB>

Conformément aux dispositions des articles L.153-15 et L.153-16 du Code de l'urbanisme, le projet de révision du PLU, arrêté en conseil d'Eurométropole, est transmis pour avis aux communes membres et aux personnes publiques associées.

En vertu de l'article R.153-5 du Code de l'urbanisme, les communes disposent d'un délai de trois mois, à compter du 28 septembre 2018, pour formuler cet avis. A défaut, cet avis est réputé favorable.



3. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA RÉVISION

La révision du PLU de l'Eurométropole est rendu nécessaire par l'extension du périmètre administratif de la métropole. Ainsi, elle a pour objet premier de partager le projet métropolitain avec les cinq communes nouvellement intégrées et de les doter d'un cadre réglementaire actuel et adapté à leurs réalités territoriales.

Le PLU, en ce qu'il concerne les 28 communes historiques de l'Eurométropole, adopté le 16 décembre 2016, est confirmé et maintenu dans ses grandes orientations.

Pour préparer au mieux son intégration dans l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté de Communes Les Châteaux a débattu d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), à l'échelle de son territoire, dans le cadre de l'élaboration de son projet de PLU intercommunal, le 15 décembre 2015.

Les orientations générales débattues par l'intercommunalité sont les suivantes :

- permettre à tous de se loger ;
- maintenir le niveau d'emploi et d'équipement du territoire ;
- favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture ;
- valoriser les espaces naturels et agricoles ;
- tenir compte du patrimoine local ;
- réduire la consommation foncière.

Les orientations décidées en décembre 2015 par la Communauté de Communes Les Châteaux concordent avec les orientations du PLU de l'Eurométropole. Ainsi, le PADD du PLU de l'Eurométropole, tel qu'il a été adopté le 16 décembre 2016, rencontre les aspirations des cinq communes et constitue la référence stratégique pour cette procédure.

Le projet de territoire, articulé autour des trois orientations suivantes, demeure le socle du PLU et de la révision :

► *une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane :*

Capitale régionale et forte de son statut européen, l'Eurométropole de Strasbourg doit, comme toutes les grandes agglomérations, conforter son positionnement métropolitain.

Afin d'asseoir durablement sa place dans les dynamiques territoriales au sein desquelles elle s'inscrit, l'Eurométropole se doit de renforcer son attractivité économique et résidentielle, d'attirer aussi bien des entreprises que des hommes :

- o en renforçant l'attractivité régionale et internationale de l'Eurométropole ;
- o en inscrivant le développement de l'Eurométropole dans un bassin de vie plus large et transfrontalier ;
- o en renforçant l'attractivité résidentielle et en répondant aux évolutions des modes de vie.

► *une métropole des proximités :*

Construire une métropole attractive, ouverte sur le monde et qui veuille aussi rester humaine, ne peut se faire sans répondre aux attentes légitimes de ses habitants et visiteurs, dont l'aspiration première est de pouvoir disposer d'un cadre de vie agréable et de qualité.

Cette métropole des proximités devra répondre aux besoins de logements, de mobilité, d'accès à l'emploi et aux services du quotidien, tout en préservant des espaces de respiration, de nature en ville et des espaces publics de qualité :

- o en proposant une offre d'habitat suffisante et diversifiée pour tous ;
- o en améliorant la qualité de vie et l'offre de services ;
- o en s'enrichissant de l'identité des territoires ;
- o en donnant toute leur place aux espaces naturels et en constituant la Trame verte et bleue.

► *une métropole durable :*

Pour répondre aux deux premiers objectifs, une métropole ne peut se concevoir sans la prise en compte et l'intégration des objectifs de développement durable.

La métropole durable nécessite donc d'anticiper le risque de crise énergétique, de maîtriser la consommation foncière, notamment au bénéfice des espaces agricoles et naturels :

- o en préparant le territoire à une société sobre en carbone ;
- o en donnant toute sa place à l'agriculture ;
- o en développant le territoire, tout en maîtrisant l'étalement urbain et la consommation foncière.

4. LE PROJET DE RÉVISION DU PLU ET LES CHOIX RETENUS CONCERNANT LES CINQ COMMUNES

Ces grandes orientations se traduisent de la manière suivante sur les cinq nouvelles communes.

En matière de développement de l'habitat, les cinq communes prennent part à l'effort de constructions neuves porté par le PLU. Ces communes, faisant également le constat d'une démographie stagnante, se sont d'ores et déjà engagées dans une démarche de développement de l'habitat. Le PLU confirme ce choix et fixe un objectif de 840 nouveaux logements sur les cinq communes d'ici 2030-2035.

Les communes, dans le respect de leur possibilité foncière et de leur caractéristique urbaine et paysagère, s'inscrivent dans les objectifs de diversité de l'offre, tant pour la forme (individuelle dense, intermédiaire, collectif) que pour la mixité en s'engageant dans la création de logements locatifs sociaux.

L'objectif à l'horizon 2030-2035 du PLU est confirmé à une production d'environ 3.000 logements par an, à l'échelle de l'Eurométropole.

En matière de développement économique, le projet de révision pérennise les activités économiques existantes sur le territoire des cinq communes. Celles-ci d'ailleurs participent au rayonnement et à l'attractivité du territoire de l'Eurométropole.

A l'horizon 2030-2035, le PLU vise au développement de plus de 27 000 nouveaux emplois sur l'Eurométropole, en lien avec le développement démographique projeté.

En matière d'agriculture, il est confirmé qu'elle constitue un volet à part entière de l'activité économique du territoire. Occupant la majeure partie du territoire des cinq nouvelles communes, les espaces agricoles sont préservés. Cela se traduit par deux types de vocations :

- des espaces agricoles à valeur de production reconnue, fondamentaux pour l'économie agricole et agro-alimentaire ;
- des espaces agricoles dont l'activité (prairie, verger, vignes, ...) contribue également à la valorisation paysagère et écologique et dont le rôle agro-environnemental est à valoriser.

En matière de déplacements et de mobilités, le PLU s'attache à améliorer l'accessibilité à toutes les échelles du territoire, de la « grande accessibilité » (proximité de la gare TER de l'aéroport d'Entzheim, mise en œuvre prochaine d'un transport en site propre sur la RN4/RD1004/A351) à la mobilité de proximité à pied ou à vélo (inscription d'emplacements réservés en vue d'aménagements de voirie ou de réalisations de liaisons douces).

En matière d'environnement, le territoire des Châteaux s'inscrit dans la volonté du PLU de l'Eurométropole de prendre en compte l'environnement non comme une contrainte mais comme un atout en terme de qualité de vie, de paysage et de nature. Ainsi, les grands ensembles



paysagers sont préservés, que ce soit la vallée de la Bruche et son canal, ou les coteaux boisés ou composés de vergers ou vignes. Outre un classement en zone N, les espaces naturels remarquables sont intégrés aux espaces contribuant aux continuités écologiques.

En matière de consommation foncière, les cinq communes constataient déjà une réduction de l'artificialisation des sols ces dernières années. Le projet de révision confirme cette tendance et ainsi 13 ha de zones à urbaniser, inscrit dans les actuels documents en vigueur, sont reclassées en zone A ou N. Cela s'ajoute aux 800 ha déjà sauvegardés par le PLU de l'Eurométropole adopté en décembre 2016, au regard des documents d'urbanisme communaux antérieurs.

Afin de réduire la consommation foncière, le PLU privilégie la construction de la ville sur la ville, par la réhabilitation des corps de ferme ou l'urbanisation des dents creuses. Les cinq communes s'inscrivent dans cette orientation.

5. MODERNISATION DU CONTENU DU PLU

Second objectif de la procédure de révision, il s'agit de tenir compte du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du Code de l'urbanisme et à la modification du contenu du PLU.

Il se traduit par :

- L'actualisation du règlement notamment pour ce qui concerne les destinations et sous-destinations.
- L'élaboration d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur les zones à urbaniser (IAU).

Dans le PLU approuvé en décembre 2016, une trentaine de zones à urbaniser (IAU) n'était pas couverte par une OAP. La révision systématise la couverture des zones IAU par une OAP. Toutefois, en considérant l'état d'avancement des projets, certaines zones sont reclassées en zone urbaine (U) ou en réserve foncière (IIAU). Par ailleurs, lorsqu'un emplacement réservé couvrait la totalité d'une zone à urbaniser, choix a été fait de ne pas préciser d'orientation d'aménagement, puisque l'emplacement réservé se suffit à lui-même.

Par ailleurs, faisant le bilan de l'application du PLU depuis son approbation en décembre 2016, la révision est également l'occasion de corriger l'écriture réglementaire afin de préciser des applications de règles et de faciliter la compréhension des dispositions inscrites. Cela concerne principalement les points suivants :

- mise à jour des dispositions relatives au PPRI, suite à l'approbation du PPRI de l'Eurométropole ;
- précisions des dispositions applicables en cas de travaux de transformation de bâtiment existant ;
- mise en place d'une réglementation quant à la hauteur des clôtures entre parcelles privées ;
- précisions apportées aux dispositions relatives au stationnement et aux accès ;
- précisions quant aux possibilités constructives admises en limites séparatives ;
- précisions quant à la forme des toitures ;
- mise à jour des dispositions relatives à la performance énergétique des bâtiments ;
- précisions de certains termes du lexique.

Enfin, la modernisation du PLU passe par une réécriture partielle des justifications du PLU, conformément à l'article L.151-4 du Code de l'urbanisme.

6. LES ENJEUX LOCAUX DE LA RÉVISION DU PLU

Les orientations du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg pour la commune se traduisent comme suit. Elles résultent de nombreuses réunions de travail, entre la commune, l'ADEUS et les services de l'Eurométropole. Tenant compte d'un contexte législatif et territorial nouveaux, le PLU de l'Eurométropole, à l'échelle de la commune, s'appuie cependant sur les orientations du précédent POS.

► Développement urbain

Le PLU de l'Eurométropole reprend dans les grandes lignes du POS de la commune, et s'appuie sur la morphologie du bâti pour définir le zonage :

- la zone UAA couvre le centre ancien de la commune. Les règles édictées visent à la préservation du bâti traditionnel, en termes d'implantation, de hauteur et de gabarit. Les prescriptions qualitatives y sont plus volontaires.
- les zones UCA et UCB couvrent respectivement les lotissements de maisons individuelles, et les ensembles de petits collectifs.
- la zone UE correspond aux équipements publics de la rue des Prés (écoles, périscolaire, salle des fêtes).
- Les zones UX couvrent les zones d'activités.

Les zones de développement sont inscrites en IAU. Le lotissement en cours d'achèvement le long du canal est en IAUA2. La zone d'activités en cours d'aménagement, le long de la rue de la Gare est en IAUXb2. Enfin, deux zones d'urbanisation à moyen/long terme (IIAU) sont inscrites :

- dans la continuité du lotissement le long du canal, prioritairement pour un équipement pour personnes âgées (zone IIAUE) ;
- le long de la voie ferrée, au Sud (zone IIAUX).

Ces deux zones pourront faire l'objet d'une urbanisation dès lors qu'un projet suffisamment avancé permette d'engager une évolution du PLU.

► Logement

L'objectif logement inscrit dans le PLU est fixé, pour la commune, à 150 logements nouveaux d'ici 2030-2035. Il s'accompagne d'une offre en logement social, de l'ordre de 30 logements. Ces chiffres correspondent à une croissance modérée de la commune et s'inscrivent dans les mêmes proportions que les communes de seconde couronne.

La commune dispose de très peu de ressources foncières. Outre les opérations en cours de réalisation, le développement de l'offre en habitat se fera principalement dans le tissu bâti, par des opérations ponctuelles de réhabilitation de corps de ferme.

► Développement économique

Le PLU de l'Eurométropole soutient les activités existantes présentes sur la commune. Les entreprises situées route de Holtzheim ou rue de la Bruche sont pérennisées par un classement en zone d'activités économiques. Celles-ci participent d'ailleurs au rayonnement économique régional et national de l'Eurométropole. Le Sud du ban communal, à proximité de la voie ferrée, est également classé en zone d'activités. Cependant, le risque inondation en aléa très faible conduit à classer les tranches suivantes de la ZA en cours, en réserve foncière (IIAUX).

A ce titre, la commune souhaite, au regard du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du district Rhin, interpellier les services de l'Etat quant à l'opportunité de la mise en œuvre d'une zone d'intérêt stratégique (ZIS), dans le cadre du PPRI de la Bruche en cours d'élaboration.

De plus, la commune souhaite que ce secteur, correspondant à une zone de développement économique inscrite au SCOTERS, d'une superficie d'un seul tenant d'environ 30 ha, fasse l'objet



d'investigations supplémentaires afin de pouvoir disposer d'une visibilité quant à son urbanisation effective, dans le respect des enjeux de sécurité et de préservation de l'environnement.

► Environnement

Le PLU de l'Eurométropole préserve le corridor écologique de la Bruche en le rendant inconstructible. Il en est de même des Coteaux. En ce sens, les anciennes zones d'urbanisation futures, prévues au POS, sont supprimées. En effet, l'artificialisation de cet espace aurait été fort préjudiciable pour la commune et aurait généré un risque accru en termes de coulées d'eaux boueuses.

Le Conseil

Vu le Code l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-15 et R.153-5 ;

Vu le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé en Conseil d'Eurométropole du 16 décembre 2016 modifié le 23 mars 2018

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 3 mars 2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU qui s'est tenu en conseil municipal du 4 juin 2018 et en Conseil d'Eurométropole du 23 mars 2018

Vu la délibération du conseil de l'Eurométropole en date du 28 septembre 2018 ayant arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le projet de révision du PLU arrêté en date du 28 septembre 2018 ;
Après avoir entendu l'exposé du maire, rappelant notamment les enjeux de la révision et les grandes orientations du PADD, et en avoir délibéré

DÉCIDE

- d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU arrêté par le conseil de l'Eurométropole en date du 28 septembre 2018.

DEMANDE

- que le secteur de zone IIAUX, correspondant à une zone de développement économique inscrite au SCOTERS, d'une superficie d'un seul tenant d'environ 30 ha, fasse l'objet d'investigations supplémentaires afin de pouvoir disposer d'une visibilité quant à son urbanisation effective, dans le respect des enjeux de sécurité et de préservation de l'environnement ;

- que les services de l'Etat se positionnent quant à l'opportunité de la mise en œuvre d'une zone d'intérêt stratégique (ZIS), dans le cadre du PPRI de la Bruche en cours d'élaboration ;

Charge le maire de l'exécution de la présente délibération

ECLAIRAGE PUBLIC
GAZ - ELECTRICITE
CHAUFFAGE URBAIN

"LE RIED" HERRLISHEIM

SOGECA

GROUPE
TELLOS

03 88 59 76 88 www.tellosgroup.com



Votre agence IPC vient de s'installer à Hangenbieten !

Après 6 années à exercer notre passion sur la Communauté de Communes les Châteaux pour vous aider à trouver votre chez-vous, nous avons enfin trouvé le nôtre !

Pour fêter notre arrivée, nous vous proposons une offre exceptionnelle !

Bénéficiez des diagnostics obligatoires offerts par votre agence IPC, pour toute mise en vente d'un bien avant le 31/01/19 !*

Venez nous rencontrer au 23 rue du 14 Juillet !

William ROBARDET
et son équipe

**DIAGNOSTICS
OFFERTS***

03 88 27 74 32 www.IPC67.com

ESTIMATION - ACHAT - VENTE - LOCATION

* Offre valable pour tout mandat exclusif ou accord ayant abouti sur la vente du bien avec le concours de l'agence.

Immobilière du Pays des Châteaux - 23 rue du 14 Juillet - 67980 HANGENBIETEN

CPI N°67012018000024302 RCP N°103165800 COVEA RISKS - SARL au capital de 4000€ - RCS de Strasbourg SIRET 75404012900019



BANQUE, ASSURANCE, TÉLÉPHONIE... GAGNEZ À COMPARER !

**UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel

Horizon

26 rue des Maires Raedel – 67810 Holtzheim
Agence à Entzheim

Tél. : 03 90 41 65 33 – Courriel : 01226@creditmutuel.fr

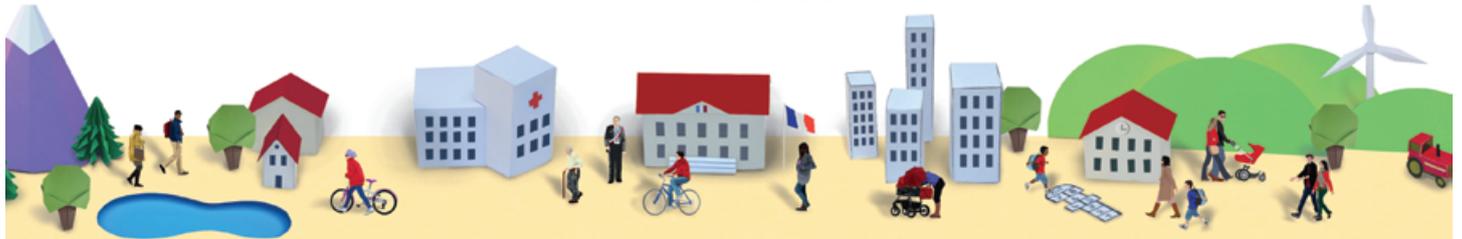
Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,8 millions de clients-sociétaires.



RECENSEMENT

de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours**.

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



Insee & votre commune



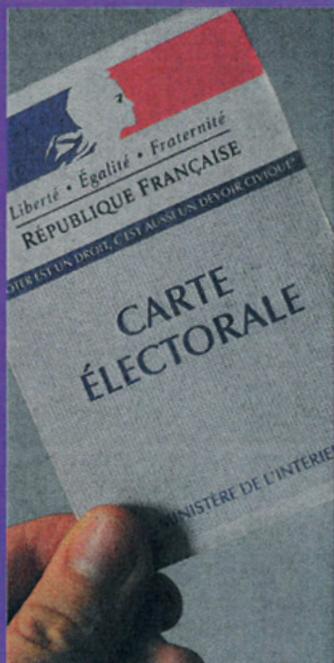
Mise à jour de la carte électorale (élections européennes en 2019)

Lors de vos démarches administratives à la mairie, ayez le réflexe de demander la mise à jour de votre carte électorale à l'accueil ou sur le service en ligne service-public.fr.

Lors des élections 2017, les enveloppes contenant la propagande électorale expédiées par la Préfecture n'ont pas pu être distribuées à de nombreux destinataires faute d'adresse non actualisée sur la carte électorale.

Si vous avez changé d'adresse, pensez à la faire rectifier sur votre carte électorale auprès de l'accueil de la mairie.

Après un séjour à l'étranger, il est conseillé de vérifier, auprès de la mairie, la désinscription sur la liste électorale consulaire pour pouvoir voter en France lors des élections européennes prévues en 2019.



Recensement citoyen

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



Tous les jeunes de nationalité française sont tenus de se faire recenser avant le troisième mois suivant leur 16^e anniversaire.

Ce recensement peut également être accompli par le représentant légal ou le tuteur, ou encore sur le site www.service-public.fr.

La date du recensement conditionne la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté, qui doit avoir lieu entre la date de

recensement et le 18^e anniversaire et à l'issue de laquelle un certificat est remis pour attester d'une situation en règle vis-à-vis du service national.

Avant l'âge de 25 ans, ce certificat est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

L'inscription permettra par ailleurs votre enregistrement d'office sur les listes électorales.

Gens du voyage

Cette année nous avons encore eu la désagréable surprise de l'envahissement de terrains privés à l'entrée de la commune en venant d'Entzheim et ce à deux reprises.

Une première fois le 29 mai pour une durée de 13 jours et la deuxième fois le 6 août pour une durée de 15 jours.

A chaque fois la gendarmerie a été immédiatement avisée pour procéder au contrôle des arrivants. Les services de l'Eurométropole ont pourvus à la mise en place de conteneurs pour la collectes des ordures ménagères.

La médiatrice, Madame Alexandra Renaud, désignée par la préfecture a été sollicitée pour constater les intrusions illégales. Un accord financier ayant à chaque fois été conclu entre les gens du voyage et les propriétaires des terrains concernés, aucune possibilité d'évacuation immédiate n'était possible.

Madame la médiatrice, s'est engagée à veiller à ce que ces groupes ne reviennent pas en 2019.


???
???

DU PEPS POUR MA MÉMOIRE

Cycle d'ateliers

Lundi 28 janvier 2019 à 14h00
Salle Socioculturelle
Rue Charles Gehrardt
67980 HANGENBIETEN

Inscriptions et Renseignements :
 Tél : 03 89 20 79 43 - @ : atoutagealsace@gmail.com



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent











EN PARTENARIAT AVEC : 
 ET AVEC LE SOUTIEN DE : 



A l'attention des nouveaux arrivants...

Il est opportun de passer en Mairie pour :

- Annoncer votre arrivée
- Mettre à jour certains papiers
- Votre inscription sur les listes électorales
- Récupérer certains documents utiles

Afin de "prendre" de nouveaux repères...

Les secrétaires vous attendent afin de vous renseigner au mieux de leur compétence.



Nouveaux habitants

Retenez cette date : Vendredi 28 Juin 2019 à partir de 16h30

La commune organise sa réception d'accueil à l'intention de ses nouveaux administrés arrivés en 2017, 2018 et 2019, à l'Espace Culturel avec une opération porte ouverte de la nouvelle école élémentaire.

Ce premier contact est l'occasion de faire découvrir le territoire et de faciliter votre intégration dans la vie locale.

L'école maternelle et élémentaire, les associations sportives et culturelles, la médiathèque communale, le périscolaire maternel et élémentaire, le corps des sapeurs pompiers volontaires, la batterie fanfare de l'amicale des sapeurs pompiers sont invités à participer à cette après-midi de découverte.

Pour une bonne organisation, l'inscription en mairie des associations souhaitant y participer est obligatoire avant le 26 Avril 2019 pour permettre une réunion de préparation de cet événement.

Une information complémentaire sera diffusée par voie d'affichage et cartons d'invitations aux familles directement inscrits en mairie.



Départ à la retraite

Annette ADLOFF a fait valoir ses droits à la retraite après 34 années de travail au secrétariat de la mairie.

Arrivée en 1984, elle a rempli sa mission avec un sens pratique toujours apprécié.

Nous lui souhaitons une très belle retraite.



Un nouveau visage à la mairie

Madame MENARD Laurie a pris son poste au secrétariat de la mairie le 1^{er} décembre dernier.

Elle est chargée de l'accueil, du suivi des dossiers d'urbanisme, des registres de l'état civil ou encore de la gestion des salles communales.

Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup d'enthousiasme dans sa mission.





Atelier communal

Dans le cadre de la construction de la nouvelle école élémentaire, une partie des ateliers communaux a dû être démolie. A cette occasion le bardage et la couverture du bâtiment restant ont été remis à neuf.

Nous avons également décidé de la démolition d'un appenti coté rue des près pour permettre la création d'un trottoir d'une largeur normalisée.

Nous reviendrons sur le sujet dans la prochaine édition, les services de l'Eurométropole nous préparent un projet de réaménagement de la rue des près et de l'impasse des ormes au droit de la nouvelle école.



Nouveau tracteur communal.

Le vieux John DEER après de longues années de services est à bout de souffle. Il était urgent de le remplacer d'autant plus qu'il n'était plus adapté aux équipements de viabilité hivernal mis à disposition par l'Eurométropole.

Une nouvelle lame de déneigement va arriver avec une saleuse portée arrière d'une capacité de 1,03 m³, auto-chargeuse du sel livré en vrac, et non plus en sacs de 20 kg.

Lame de déneigement



Saleuse 3 points



Coulées de boue

Nous avons l'avantage de vous informer de la conclusion de la réunion que nous avons sollicité près de la chambre d'agriculture, qui s'est tenue le 25 octobre dernier en notre mairie.

Analyse et interprétation de l'assolement prévisionnel sur le secteur de Hangenbieten (compte rendu établi par le service eau-agriculture).

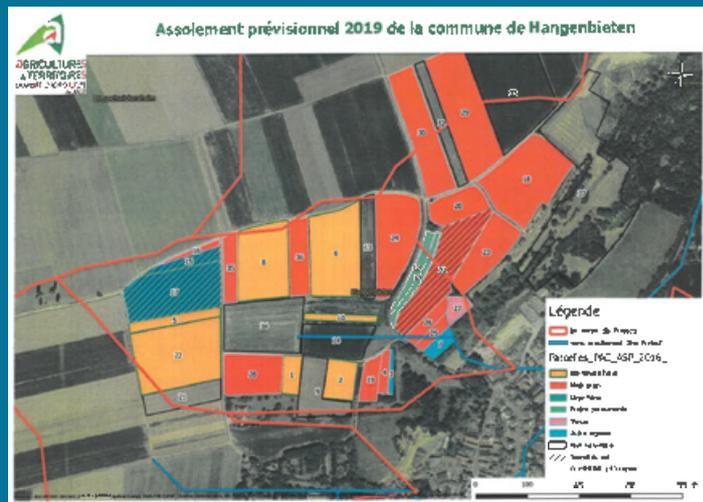
Suite à la réunion du 25/10/2018 et les retours de courriers des agriculteurs, les prévisions d'assolement pour la campagne 2018/2019 sont connues à 82 % pour le bassin versant concerné qui représentent 22 ha.

Le taux de réponse est satisfaisant et permet une analyse pertinente du dispositif.

L'assolement concerté consiste à alterner de manière réfléchie et stratégique, au sein du bassin versant, des cultures présentant un risque faible par rapport aux coulées de boue – il s'agit des cultures d'hiver, de la prairie et des cultures de printemps conduites en Non-Labour – avec des cultures présentant un risque plus important (cultures de printemps associées au labour). L'objectif de ce dispositif est de freiner les coulées d'eaux boueuses et limiter la quantité d'eau à l'exutoire du bassin versant.

Globalement, sur l'ensemble de la zone et pour les surfaces dont les prévisions d'assolement sont connues, les parcelles présentant un risque élevé par rapport à l'érosion représentent 41 % de la surface renseignée. Ces surfaces sont surtout localisées à l'Est du territoire dans un secteur moins stratégique.

La répartition de ces surfaces est pertinente à l'Ouest de la zone avec une présence importante de cultures d'hiver et une alternance des cultures. De ce fait le risque de coulées de boue pour 2019 est réduit sans être écarté pour autant.



L'assolement concerté n'est qu'un des leviers à mettre en œuvre dans une démarche globale de réduction du risque d'érosion des sols et de coulées de boue, incluant des actions au niveau agricole (dont des aménagements d'hydraulique douce) et urbain.

Nous, rappelons que parallèlement à cette étude, qui est par ailleurs une recommandation d'exécution faite aux exploitants des terrains concernés, l'Eurométropole est dans l'attente des conclusions, d'une étude plus générale, confiée au BRGM qui s'est engagé à restituer ses travaux en fin d'année 2018. Nous reviendrons sur les recommandations de ce service dans notre prochaine édition.





La Poste

Le conseil municipal a décidé de créer une Agence Postale Communale à compter du 1^{er} septembre 2018.

L'agence est située provisoirement au premier étage de la mairie. Elle est gérée par Madame Aurélie NOIRIEL et est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45.

Les services suivants sont assurés :

- Affranchissement
- Envoi et retrait de lettres recommandées
- Envoi et retrait de colis

Les clients de la banque postale peuvent effectuer des retraits et versements d'espèces de dépannage.

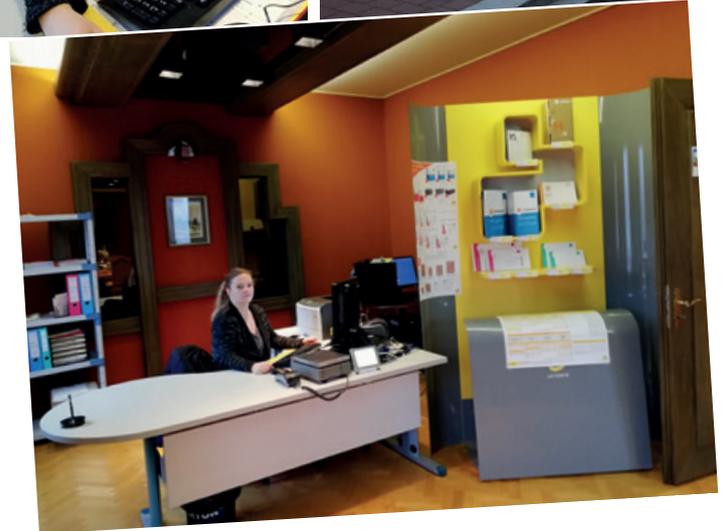
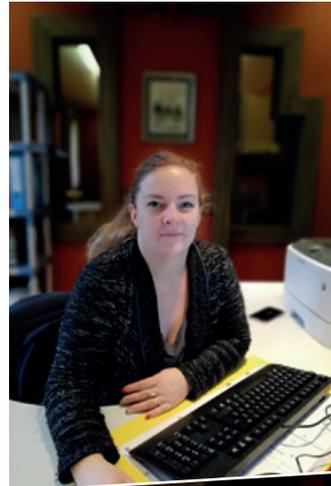
Pour les autres services et conseils financiers relevant de la banque postale les clients se verront renvoyer vers les bureaux de poste officiels

Il est vrai que le service très apprécié même en horaires restreints n'arrange pas tout le monde, notamment les actifs que leurs horaires de travail empêchent de venir récupérer un colis, mais une procuration à un tiers peut parfaitement fonctionner.

Dés le déménagement de l'école élémentaire, l'agence postale de notre commune déménagera, afin de répondre parfaitement aux normes handicapés.

En attendant souhaitons que les clients de notre agence apprécient ce nouveau service assuré par la commune avec le concours de la poste.

La boîte aux lettres située anciennement devant le débit de tabac, à présent disparu, a été transférée sur le parvis de la mairie.



Boulangerie

Suite à la fermeture définitive de la boulangerie de Madame et Monsieur Léoni, la commune a conclu un accord avec la boulangerie pâtisserie artisanale

Au Pain de mon Grand-Père

En mettant provisoirement à disposition un espace dans l'aile droite du hall des sports rue des près.

Le point de vente est ouvert du lundi au vendredi de 6h15 à 10h et le samedi de 6h15 à 11h.

La municipalité encourage vivement les habitants de la commune à recourir à ce service afin de le pérenniser, pour entrevoir un déménagement dans un lieu plus approprié courant 2019.

NOUVEAU
à HANGENBIETEN

Au Pain
de mon
Grand-Père

Manufacture de pains
Boulangerie - Pâtisserie Artisanale

Horaires
Lundi au Vendredi 6h¹⁵ - 10h
Samedi 6h¹⁵ - 11h

Local attendant au Hall des Sports

Vous ne pouvez pas venir ?

- Réservation possible
- 24h/24 devant notre boulangerie, à Holtzheim

Pour de plus amples renseignements **03 88 78 30 50**





Cérémonie du 11 novembre

La signature de l'armistice le 11 novembre 1918 à 5h15 a marqué la fin de la première guerre mondiale, la victoire des alliés et la défaite de l'Allemagne.

Le cessez-le-feu définitif a eu lieu à 11h00 et a été marqué, à travers toute la France, par des volées de cloches et des sonneries de clairon.

Cette guerre a entraîné 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés dont 8 millions de civils.

C'était il y a juste 100 ans.

Pour notre commune, cette commémoration a eu lieu devant le monument aux Morts à 11h00.

Le corps des sapeurs pompiers volontaires, la batterie fanfare de l'amicale des sapeurs pompiers, les anciens combattants, plus de 40 élèves de l'école élémentaire étaient présents pour chanter la Marseillaise.

Après le discours du maire, l'attribution du grade de 1^{er} classe au sapeur pompier volontaire Morgane BEGIC. La municipalité a offert le verre de l'amitié à l'Espace Culturel rejoint en défilé à la suite des sapeurs pompiers et de la batterie fanfare.



Périscolaire

Depuis la rentrée de septembre, le Sivu « Les châteaux » a ouvert dans l'école maternelle de notre commune une section de 20 places réservées exclusivement aux enfants de l'école et dont les parents résident à Hangenbieten.

La coopération entre les professeurs des écoles, les ATSEMS et la directrice de la FDMJC a été sollicitée, car sans une entente parfaite cette ouverture n'aurait pas vu le jour.

Compte tenu que cette nouvelle section qui est d'ores et déjà au taquet alors que les nouveaux résidents des diverses opérations immobilières commencent à arriver, il est nécessaire de repenser l'utilisation de l'Espace Culturel pour entrevoir dès la rentrée 2019/2020 le transfert de cette section pour permettre l'éventuelle ouverture d'une troisième salle de classe au sein de l'école maternelle.



Nouvelle école élémentaire

C'est un chantier d'envergure que la municipalité a décidé d'entreprendre pour la construction d'une nouvelle école élémentaire de 5 classes.

Sauf contretemps majeur, au premier trimestre 2019, les élèves de l'élémentaire feront leur rentrée dans une nouvelle école moderne et plus grande. Une construction nécessaire qui aura prévu le respect des nouvelles normes de sécurité mais aussi d'accessibilité.

Le concours d'architecte a été remporté par le bureau OZE architecture, les marchés ont été validés au conseil municipal le 6 mars 2017.

Tout a été pensé et réfléchi pour intégrer dans le site cette nouvelle école, en mariant avec harmonie l'ancien et le contemporain.

Pour son implantation à côté de l'Espace Culturel et du Hall des Sports, il a été nécessaire de démolir la partie arrière de l'atelier communal.

Le coût du chantier s'élève à 2 500 000 Euros. Nous avons obtenu les concours financiers suivants :

100 000 Euros du Conseil Départemental

500 000 Euros de dotation d'équipement de l'État

342 982 Euros du fond de soutien à l'investissement public

Le plan de financement initial début 2016 permettait une non augmentation de la fiscalité pour les habitants compte tenu d'une dotation espérée de l'État à hauteur de 40 %, le non partage de la taxe locale d'équipement pour les opérations engagées avant notre entrée dans l'Eurométropole devenue effective le 1^{er} janvier 2017. (Perte de 50 % de la collecte prévue)

A l'heure actuelle, nous sommes confiants de pouvoir respecter notre tableau de marche malgré la baisse sensible des concours escomptés.

Sur le plan de la réalisation, il est souligné que l'accès direct au périscolaire et au gymnase supprime le déplacement des élèves de primaire dans les rues du village, soit pour la dispense du sport, mais également et surtout pour rejoindre le périscolaire à midi et en milieu d'après-midi.

Cette implantation à proximité immédiate de l'école maternelle, du Hall des Sports et de l'Espace Culturel contenant la Médiathèque permettra dorénavant à l'ensemble des enfants scolarisés de la commune, soit de 2 ans 1/2 à 11 ans de vivre en commun sur un même site central du village en toute sécurité.





Plantation parvis de la mairie

Les deux tilleuls du parvis de la mairie ont présenté de sérieux signes de maladies consécutives à la présence d'un champignon, confirmé par le service espace-vert et nature de l'Eurométropole.

Compte tenu du danger de chute en cas de vent fort, la décision a été prise de les remplacer par deux *Koelreuteria paniculata*, (Savonnier).

- Ces arbres pourront atteindre une hauteur de 6 à 8 mètres et une largeur de 5 mètres, une couronne large, aérée en parasol.
- Fleurs jaunes en Juillet-Août
- Fruits à partir de septembre en forme de lampions (capsules)
- Feuilles : vert foncé, dentées et allongées



Travaux rue des églises

L'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA ont procédé au renouvellement à neuf du réseau de distribution d'eau potable. Le chantier confié à l'entreprise DENNI LEGOLL a démarré le 3 septembre 2018 et a été achevé le 29 octobre dernier conformément aux prévisions.

La longueur globale du chantier a été réalisée en fonte ductile de 150 mm de diamètre. Les 23 branchements particuliers ont été réalisés en PEHD de 32 mm de diamètre.

Travaux de réfection de la voirie rue des Saules

L'Eurométropole de Strasbourg a procédé à la remise en état d'un tronçon de la rue des Saules entre le numéro 8 et la rue des Peupliers, fin mai 2018. Les riverains ont été destinataires d'une information circonstanciée.



Zone d'activité « Les châteaux »

3 nouveaux bâtiments sortent de terre,
A savoir :

Lot n°5 Société BIOSAL



Lot n°7 SEMARO



Lot n°11 Société BOVIS

2 permis délivrés attendent le début des travaux
3 nouvelles demandes sont en cours d'instruction

CIVILITÉ

Dans le cadre de l'augmentation de la population au sein de notre belle commune il semble nécessaire de rappeler certaines règles élémentaires relatives au « **Bien vivre ensemble** »

Voici quelques messages à retenir pour que notre cadre de vie réputé agréable soit préservé, voir amélioré.

Respecter les autres.

Pas d'égoïsme : il faut savoir oublier ses envies et ses habitudes personnelles pour le bien de tous.

Du respect dans les paroles comme dans les gestes permet d'avoir de bonnes relations avec les autres.

De la tolérance avec ceux qui sont différents de soi.

De la bonne volonté : connaître les règles de politesse ne suffit pas, il faut les utiliser tous les jours.

Quand on applique ces différentes règles, on se comporte avec « civilité ». Le contraire, c'est « l'incivilité ». Ceux qui commettent des incivilités ne respectent rien, ni personne.

« *Ne fait pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse !* »
Si chacun réfléchissait à ce proverbe avant d'agir, combien de disputes, de bagarres, d'exclusions, de harcèlements... seraient évités !

« *La violence engendre la violence.* » (Eschyle)

Respecter les choses .

Les lieux publics (Rue, parc, école, salle de sport,...) sont des lieux où la population se rencontre, échange, etc.

Il est important, pour le bien-être de tous, de ne pas les salir, les détériorer ou les casser quand on les utilise. Il est facile de jeter un chewing-gum ou un papier dans une poubelle plutôt que par terre.

L'argent pour réparer les incivilités provient des impôts que payent les citoyens.

LES HAUTS LIEUX FÊTE DES VOISINS

Le samedi 2 juin 2018, les nouveaux arrivants ont rencontré leurs voisins pour partager un moment convivial et faire connaissance. La soirée a été enrichissante à tout point de vue. Chaque participant à cette soirée a apporté de quoi grignoter et il y avait des boissons à volonté. La joie et la bonne humeur étaient de la partie si bien que nous nous sommes quittés bien tardivement en nous promettant de recommencer l'année prochaine.



Bien circuler en hiver

Anticiper, se préparer, être prudent

En hiver, quand la neige et le verglas rendent les routes et les rues difficilement praticables, mieux vaut être informés et bien préparés.

En cas d'alerte météo, différez les déplacements non indispensables et privilégiez les transports en commun, bien plus sûrs.

En voiture, adaptez votre conduite et votre itinéraire en privilégiant les voies traitées prioritairement.

Pour les cyclistes n'oubliez pas de porter un gilet réfléchissant (obligatoire en dehors des agglomérations) et de vérifier l'éclairage de votre vélo.

Pour les piétons, n'oubliez pas que le déneigement des trottoirs devant vos immeubles vous incombe.

Maintenir la circulation

Pour maintenir la circulation, le dispositif de viabilité hivernale mobilise de nombreux agents communaux et communautaires ainsi que des prestataires.

Les chasse-neige dégagent et salent les rues en fonction de l'intensité de l'événement météorologique et du type de voie :

- Axes vitaux : intervention 24h/24h
- Routes et pistes prioritaires : traitées dès 3h du matin
- Routes et pistes non prioritaires : traitées en journée, uniquement en cas de neige forte ou de verglas.

Ne gênez pas leur circulation, facilitez le passage des engins de service hivernal !

Tous les conseils pratiques sur www.strasbourg.eu
Info trafic et interventions en temps réel : strasmap.eu

Cabinet de kinésithérapie de Julie GREBIL

Masseur kinésithérapeute - Niromathé

9a rue du 14 juillet - HANGENBIETEN

Joignable au 09 87 19 09 37 du lundi au vendredi.

Le cabinet est ouvert depuis le 18 octobre sur rendez-vous.

J'interviens également à domicile sur Hangenbieten et les villages alentours.

Le cabinet est équipé d'onde de choc et de l'appareil pour le drainage lymphatique.

Soin à domicile et au cabinet

uniquement sur rendez-vous

09 87 19 09 37

Adresse:

9a rue du 14 juillet
67980 HANGENBIETEN

WILLEM
ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS

**Aménagements extérieurs
&
Travaux publics**

**Emulston
Enrobé**

**Dallage
Pavage**

PONTIGGIA

www.pontiggia.fr

Aménagements privés - Revêtements enrobés

Voirie industrielle - Travaux routiers

Terrassement - Canalisation

Pavages

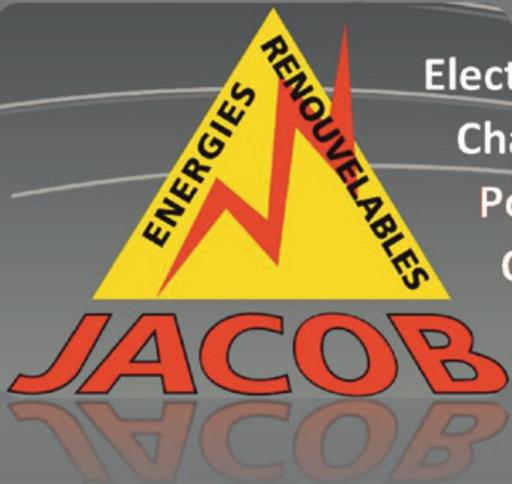
Aire de jeux - Skate-park - Sol coulé - Maintenance

Mise en conformité

7 rue de Sélestat
68180 HORBOURG-WIHR
Tél: 03 89 23 03 29
Fax: 03 89 24 31 90
horbourg@pontiggia.fr

16 rue du travail
67720 HOERDT
Tél: 03 88 21 24 80
Fax: 03 88 21 89 45
hoerdtd@pontiggia.fr

8 rue de la Martinique
68270 WITTENHEIM
Tél: 03 89 52 38 99
Fax: 03 89 52 35 44
wittenheim@pontiggia.fr



Electricité
Chauffage
Pompe à chaleur
Climatisation
Chauffe-eau thermodynamique
Ventilation double-flux

17 rue de la Bruche - 67980 Hangenbieten
Tél. 03 90 29 69 66 - Fax. 03 90 29 69 73
www.electricitejacob.fr -



Des solutions innovantes pour vos besoins de transport et de mobilité.

Depuis plus de 50 ans, le groupe **Lohr** est un spécialiste mondial dans la conception, fabrication et commercialisation de systèmes de transport.

AUTOMOTIVE



RAILWAY SYSTEM



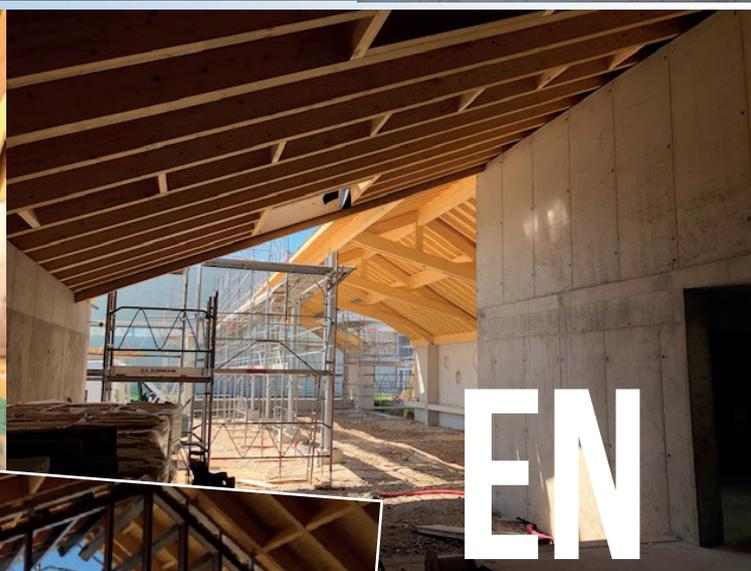
NEW MOBILITIES





CHANTIER DE L'ÉCOLE





EN
IMAGES

RAPPEL

du calendrier scolaire 2018/2019:

Noël :

Vendredi 21 décembre 2018 au soir

Lundi 07 janvier 2019 au matin

Hiver :

Vendredi 8 février 2019 au soir

Lundi 25 février 2019 au matin

Printemps :

Vendredi 5 avril 2019 au soir

Lundi 23 avril 2019 au matin

Pont de l'Ascension :

Mardi 28 mai 2019 au soir

Lundi 3 juin 2019 au matin

Grandes vacances :

Vendredi 05 juillet 2019 au soir

Élection des Représentants de Parents d'Élèves Au Conseil de l'École Élémentaire

Sont élus :

Titulaires : ~ Mme WEBER
~ Mme CACHOT
~ Mme JEUCH
~ Mme HYON

Suppléantes : ~ M. WURTZ

DIVERS PROJETS :

Sapins de Noël

Ramassage

Le mercredi 9 janvier 2019

Feu de joie

Le vendredi 11 janvier 2019 à 17h

Cavalcade de Carnaval avec les Maternelles

Le mardi 5 mars 2019

Le périscolaire est un lieu de joie, de découverte, et de partage entre tous les acteurs. L'équipe présente souhaite faire vivre ce lieu. Elle propose différents thèmes, jeux, bricolages et partenariats pour permettre aux enfants de s'épanouir, s'amuser dans un cadre sécurisant pour tous.

Durant, l'année 2017/2018 nous avons participé à de nombreux projets autant dans notre structure qu'avec des partenaires. Nous en avons retenu quelques-uns :

Une initiation au badminton et au judo fut proposée aux enfants du périscolaire grâce au « Badminton club Hangenbieten (BCH) » et à l'association « Avenir judo Hangenbieten ».

Nous étions présents au marché de Noël organisé par la Médiathèque. Nous avons vendu des objets de décorations et organisé un coin bricolage.

Depuis plusieurs années, les enfants de CM1 et CM2 peuvent monter leur week-end au camping du début à la fin en autofinancement.

Pour les 70 ans de la FDMJC Alsace, nous avons fabriqué un jeu plateau à partir d'un album de PONTI « La tempête ».

Un projet au sein du périscolaire autour de l'histoire du « Petit Prince » avec une représentation en 3D.

Un animateur a partagé sa passion de l'électronique, en créant des modules de jeux de sociétés avec les enfants.

En cette nouvelle rentrée scolaire, un nouveau périscolaire a ouvert pour les enfants de l'école maternelle. Nous souhaitons continuer à développer les projets et les partenariats.

De nombreux événements, soirées vont être organisés durant l'année scolaire 2018-2019.

Nous avons présenté un spectacle au marché de Noël organisé par la Médiathèque et l'école maternelle.

Nous tenons à remercier les parents, la Mairie d'Hangenbieten et tous nos partenaires qui ont permis aux enfants de s'épanouir, comme chaque année.

LE PÉRISCOLAIRE





VODIFF

A U T O M O B I L E S

> 20 ANS D'EXCELLENCE

> 18 500 véhicules vendus

RECHERCHE PERSONNALISÉE - VÉHICULES DE COLLABORATEURS
VÉHICULES D'IMPORTATION - MODÈLES RARES
REPRISE - FINANCEMENT

 **VO'SERVICES**



Le sens du service selon Vodiff!
L'adresse de référence dédiée
à l'entretien et à la réparation
multimarque de votre véhicule.

 **VOPNEUS**



Large choix de pneumatiques et
de jantes parmi l'ensemble des
grandes marques du marché.

 **VO'PARK**



Parking sécurisé longue durée,
assorti à une offre de services
unique dans la région.

**ASTON MARTIN - AUDI - BENTLEY - BMW - FERRARI - LAMBORGHINI
MASERATI - MERCEDES - MINI - PORSCHE - VOLKSWAGEN**

1, rue du tonnelier - 67960 Entzheim
Tél. 0390297000 - Fax: 0390297001 - E-mail: auto@vodiff.fr

www.vodiff.fr



Facebook



Instagram



Youtube



blog.vodiff.fr



Depuis la rentrée, la vie de la Médiathèque est rythmée par ses activités pour votre plaisir. Parmi ces dernières, nous avons la joie d'animer des «classiques» mais l'équipe est toujours à la recherche de nouveaux projets pour partager des moments de joies avec ses partenaires et ses lecteurs.

Parmi les **activités «classiques»**, la Médiathèque accueille :

Les bébés lecteurs :

Cette animation est partagée cette année par de nombreux «petits nouveaux » et nous nous en réjouissons. Histoires, comptines, chansons, berceuses, lectures sont au menu de chaque séance. Merci aux mamans, mamies et taties qui les accompagnent avec beaucoup de plaisir.

Dates des prochains ateliers :

- 15 et 29 janvier 2019
- 26 février
- 12 et 26 mars
- 30 avril
- 14 et 28 mai
- 11 et 25 juin

Les accueils de classes :

Depuis octobre, nous proposons des moments de lectures aux élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Hangenbieten, et toujours à ceux des écoles de Kolbsheim.

Le fil rouge de l'année 2017-2018, en primaire, était le livre en tant qu'objet. Au fur et à mesure des séances, les enfants ont découvert les supports, les techniques d'écriture et les illustrations, notamment la BD. Une séance a fait l'objet d'un atelier création d'une planche de BD avec la complicité de l'auteur Florian Poirier.

La primaire a eu l'occasion de se rendre à la Médiathèque Malraux pour découvrir le fonds Patrimoine (livres anciens, incunables ou manuscrits) et le Centre de l'illustration. Des moments biens sympathiques très appréciés par tous les partenaires que nous remercions pour leur collaboration et la réussite de ces temps forts.



Découverte de livres anciens au fonds du Patrimoine de la Médiathèque Malraux. Les enfants furent très impressionnés par les gants et le coussin utilisés pour la préservation des ouvrages.



Les enfants ont participé à un jeu de piste au centre de l'illustration leur permettant d'observer de plus près les œuvres exposées.



Lors de l'atelier BD, une planche de 2 images était proposée, et il fallait inventer la suite dans la 3^e image vierge. Les enfants ont fait preuve de beaucoup de créativité.



Sous l'œil malicieux et bienveillant de Florian Poirier.

Pour cette année scolaire 2018-2019, l'architecture est à l'honneur. Les enfants découvriront le patrimoine alsacien avec les thèmes du château-fort, la cathédrale, la Neustadt et la maison alsacienne.

Cercle des lecteurs

Il a toujours lieu le vendredi soir, à partir de 18h30, tous les 2 mois. Les dates, sont communiquées soit sur la page Facebook ou par mail.

Conférence

En décembre dernier, le pasteur Freddy Sarg nous a fait l'amitié de venir nous parler de son dernier ouvrage « L'espoir fait rire ». Il nous a fait profiter de ses histoires pince-sans-rire, grivoises, cocasses qui touchent à tous les domaines de la vie : le couple, l'éducation des enfants, la religion, l'argent, les médias...



Un très bon moment avec Freddy Sarg où la bonne humeur était de mise.

Atelier bricolage

Cet atelier connaissant un vif succès est reconduit. Il a lieu le 3^e mercredi du mois, à partir de 10h30, pendant environ une heure et demie, selon le bricolage. Il s'adresse aux enfants, à partir de 3 ans, accompagnés d'un adulte, sur inscription obligatoire, la semaine précédente, afin d'avoir tout le matériel nécessaire et la place pour vous accueillir dans les meilleures conditions.



Un réel moment d'échanges entre les parents, les enfants et les bénévoles de la médiathèque toujours fortes de propositions de bricolages.

Les histoires drôles de Christophe Voltz ont fait passer une excellente soirée alsacienne.



Spectacles

Les enfants ont pu bénéficier de différents spectacles les premiers mercredis du mois, le matin. En 2019, d'autres conteurs sont prévus et seront annoncés page la page Facebook et par mail.

Les adultes ont pu assister en avril dernier à un «Elsasser Owe» : Ich bekomme a Aff ! Avec Christophe Voltz : chroniqueur bilingue sur RFM Strasbourg et Gaël Siefert : lauréat du concours «d'Stimme».

Les Animations :

Autour de Noël

En partenariat avec les périscolaires du SIVU «Les Châteaux» et l'APE de Hangenbieten, notre animation s'est déroulée le 1^{er} décembre avec des ateliers bricolages, un marché de Noël et un spectacle concocté par Sandrine Nasseh avec des enfants du périscolaire. Les bénéfices ont été récoltés cette année pour l'AAPEI (Association des amis et des parents d'enfants inadaptés).



En 2017,

le petit marché de Noël accueillait, entre autres, le stand tenu par les enfants pour l'autofinancement de leur week-end camping.



«Tous au jardin »

Cette année, notez-vous la date du **samedi 25 mai** ! Ateliers, exposition, conférence et un troc aux plantes ponctueront cette journée.

Pour que le troc aux plantes soit un succès, nous vous rappelons le principe : il s'agit d'échanger «gratuitement» ses plants, graines, boutures, semences pour acquérir de nouvelles variétés de végétaux. Vous recherchez un plant particulier pour embellir votre jardin ? Vous croulez sous vos semis d'hiver et ne savez pas quoi en faire ? Le troc aux plantes est la solution. Graines, boutures racinées, plants, bulbes ou plantes potagères (légumes et fruits) sont acceptés. Etiquetez vos plantes avec le nom. Installez vos plants sur les tables mises à votre disposition. Apportez des cagettes, sacs et autres contenants pour repartir avec vos nouveaux végétaux.



En pratique pour le troc :

sous le préau de l'école maternelle, samedi 25 mai 2019, de 10h à 12h.

Le troc aux plantes bien fourni, sous la bienveillance de nos bénévoles passionnées par le jardin.

Projets pour 2019 :

Ecole de Hangenbieten : Appel aux habitants

A l'occasion de la journée porte ouverte de la nouvelle école primaire, le 28 juin 2019, nous souhaitons marquer l'événement par une exposition et pour cela nous recherchons des souvenirs, documents ou photographies relatifs à l'histoire de l'école dans la commune.

Si vous possédez des éléments comme des photos de classe, cahiers, livres..., n'hésitez pas à les déposer à la Médiathèque, nous les scannerons et vous rendrons vos originaux. Pour plus de sécurité, mettez vos documents dans une enveloppe, avec vos coordonnées précises et remettez-les en main propre à la Médiathèque.



Une équipe d'enfants de l'accueil de loisirs des mercredis, travaille depuis plusieurs mois sur le projet d'une vidéo retraçant l'histoire de l'école à Hangenbieten ; ici en repérage dans la classe de CP actuelle, avec leur animateur JP.

Ludothèque

Parce que les jeux permettent la circulation des connaissances et des ouvrages, mais aussi la rencontre, le côtoiement de populations diverses, favorisent le partage d'expériences, d'émotions, tout en offrant des moments de concentration, de rêves, d'apprentissage... la médiathèque va acquérir certains jeux et vous faire profiter d'animations autour du jeu de société. En pratique, vous pourrez emprunter et jouer sur place. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des modalités dès la mise en place.

Atelier crochet

Certaines de nos bénévoles sont de véritables petites mains en crochet notamment, et se réunissent régulièrement pour partager leur savoir-faire. Des lectrices nous ont fait part de leur envie d'y participer. Si tel est votre cas, n'hésitez pas à nous le faire savoir afin que nous proposons cet atelier, vraisemblablement le samedi matin, peut-être une fois par mois selon la demande.



Les tutos c'est bien mais en vrai c'est encore mieux ;-)

Fermeture de fin d'année :

La médiathèque sera fermée du lundi 24 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019.

Toute l'équipe vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019.





3500 SPECTATEURS
500 ARTISTES
200 MUSIENS
2018, UNE ANNÉE RECORDS



GEM LES HÉROS

Ne manquez pas notre concert des professeurs le 27 janvier à 17h à Kolbsheim, l'occasion de redécouvrir leurs talents artistiques, et notre grande audition de fin d'année le 21 mai à 20h à Achenheim, rassemblement de tous nos musiciens supers héroïques.

Rejoignez nous pour vous épanouir dans une pratique instrumentale, jouer en groupe ou juste nous écouter durant cette année placée sous le thème des héros. Ceux du quotidien, de notre histoire, de la musique... devenez l'un d'eux! Retrouvez nous lors des auditions du 8 décembre 15h à Hangenbieten, 27 mars 18h à Achenheim, 15 juin 15h à Hangenbieten.

INFOS AU: 07.81.67.48.19/07.82.948.948
GEMLESCHATEAUX@LAPOSTE.NET
[HTTP://GEM-LESCHATEAUX.OPENTALENT.FR](http://gem-leschateaux.opentalent.fr)

BADMINTON CLUB HANGENBIETEN

Mettez vous au badminton!!

Adultes et jeunes à partir de 8 ans

Loisirs et compétitions

Entraînement dirigé



Venez essayer gratuitement:

RDV au hall des sports tous les

lundis et mercredis à partir de 19h

Club labélisé Ecole Française de Badminton

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter:
badmintonclubhangenbieten@hotmail.fr ou 07 61 62 87 83



PILATES
NATUROPATHIE
JOG & FIT
BIOKINÉSIE
STRETCHING
GYM DOUCE
RELAXATION
Gestion du stress



LE CENTRE DE VITALITÉ

3 rue du Château HANGENBIETEN



Pilates - Biokinésie
Relier le corps et l'esprit

3 rue du château à Hangenbieten

Centre affilié à la Fédération Française Sport pour Tous

www.pilates-biokinesie.com

tél. 03 67 07 48 89

Entreprise de construction



Maisons individuelles
Collectifs
Halls industriels

L'EXPÉRIENCE - LA COMPÉTENCE - LE SÉRIEUX

FATTORI Vincent

2a rue du Lavoir 67980 HANGENBIETEN
Tél 03 88 96 02 12 - Fax. 03 88 96 09 93
fattorisarl@estvideo.fr



Electrification
Industrielle de l'Est

Siège social et bureaux:

Z.A. de la Sandlach - B.P. 90159

67503 HAGUENAU Cedex

Téléphone: 03 88 73 56 56

Télécopie: 03 88 73 15 56

E-mail: eie@eie67.fr

Amicale des Sapeurs Pompiers de Hangenbieten Les événements de l'année 2018

19, 20 & 21 mai 2018 : Séjour en Autriche

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Hangenbieten est une association très active, de part l'activité de la Section des Sapeurs Pompiers, les activités musicales de l'Orchestre Batterie Fanfare et les événements organisés par l'association. Afin de partager un moment de loisirs et de convivialité, l'amicale a proposé à ses membres de participer à un séjour en Autriche les 19, 20 & 21 mai 2018.

Un programme sur 3 jours riche en découverte et activités pour le plaisir de tous les participants, petits et grands : visites d'abbaye, découverte de la ville d'Innsbruck, ballade en montagne, luge d'été, soirée tyrolienne... De beaux souvenirs restent en mémoire ainsi que l'envie de renouveler cette expérience!



1^{er} juillet 2018 : Marché aux puces



L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Hangenbieten a organisé cet été pour la 1^{ère} fois un marché aux puces dans les rues du village. Une manifestation qui a nécessité beaucoup de préparation et la participation de nombreux bénévoles, tous enthousiastes et motivés pour faire de cette 1^{ère} édition une belle réussite. Rendez-vous en 2019 pour la prochaine édition.

31 décembre 2018 : Réveillon de la Saint-Sylvestre



L'Orchestre Batterie Fanfare recrute!

Méromane ou non, musicien débutant ou confirmé, nous vous proposons de participer à l'une de nos répétitions pour rencontrer les musiciens et découvrir notre répertoire. La musique de Batterie Fanfare n'est peut être pas comme vous l'imaginez, c'est l'occasion de vous faire votre propre idée. C'est avec enthousiasme et dans une ambiance conviviale que l'OBF vous accueillera.

Contact : Éric ROBIN, Directeur, 06 85 20 56 56

Rendez-vous le vendredi soir à partir de 20h15 pour les répétitions dans la salle de musique (au 1^{er} étage du Hall des sports).

Retrouvez aussi l'Orchestre Batterie Fanfare sur Facebook

CONTACT
Amicale des Sapeurs Pompiers
de Hangenbieten
asphangenbieten@gmail.com



Actualités de la Batterie Fanfare de Hangenbieten

21 octobre 2018 : Concours de la Fédération d'Alsace de l'UFF (Union des Fanfares de France)

Dans le cadre de la manifestation « le Ried en Fanfare » à Huttenheim les 20 & 21 octobre 2018, l'Orchestre Batterie Fanfare (OBF) a participé à un concours fédéral. Après le passage des différentes formations musicales inscrites au concours devant le jury, la journée a été rythmée par les concerts des différentes formations musicales présentes, et d'autres animations variées (baptêmes en hélicoptère, démonstrations de véhicules pompiers, marché du terroir...).

Depuis sa dernière présentation au concours de musique de Saint Louis en 2012, L'Orchestre n'avait plus participé à ce type d'événements. Classée en 2ème division, la Batterie Fanfare avait visé pour objectif d'accéder à la 1ère division. Après la lecture tant attendu du palmarès, l'OBF remporte un 1er prix dans sa catégorie, il manque encore quelques points pour se classer en 1ère division mais la prestation de l'OBF a été appréciée par le jury, avec des commentaires positifs et encourageants. Finalement, l'objectif le plus important a été atteint : ce concours qui a nécessité l'investissement de tous les musiciens constitue incontestablement un élément fédérateur, qui permet de renforcer les liens entre les musiciens et de les faire progresser ensemble. Chacun a pris plaisir à jouer et en ressort avec un nouvel élan de motivation.

**Le Ried
EN FANFARE** | 20 & 21 OCTOBRE 2018
Salle polyvalente de Huttenheim



31 octobre au 4 novembre 2018 : Stage de musique organisé par l'UFF



Depuis plusieurs années, l'OBF participe au stage de perfectionnement pour Batterie Fanfare organisé par l'UFF. Le rendez-vous n'a pas été manqué cette année, 13 musiciens de l'Orchestre ont participé au stage, qui a eu lieu du 31 octobre au 4 novembre 2018 dans les locaux du lycée agricole et viticole de Rouffach.

Ce stage a réuni près de 35 musiciens, provenant de différentes Batteries Fanfare d'Alsace et des Vosges, comme Bourgfelden, Kuttolsheim, Wingen, Eloyes...

Les musiciens ont vécu 5 journées au rythme intense, alternant les répétitions en atelier par pupitres et les répétitions d'ensemble. Le programme était également ponctué par des moments récréatifs.

Le stage s'est clôturé par un concert pour les familles des musiciens et les responsables des Batteries Fanfares représentées, l'occasion de faire découvrir le travail réalisé par l'interprétation de pièces de registres et rythmes variés.

Le stage était encadré par des professeurs de grande qualité, professionnels de la musique issus de formation musicale prestigieuses telles que la musique des gardiens de la paix de Paris. Grâce à la pédagogie des professeurs et à leur regard bienveillant, chacun a pu découvrir de nouvelles techniques instrumentales pour progresser. La participation à ce stage constitue une expérience musicale très riche, mais également une belle expérience humaine, par le biais des échanges entre musiciens et des moments partagés musicaux et plus festifs.

Merci à Michel BING, Président de l'UFF et Astrid JUNG, présidente de la commission musicale nationale de l'UFF, pour l'organisation parfaitement « orchestrée » de ce stage. Stage qui est devenu un temps fort incontournable de l'année pour les musiciens, qui se réjouissent déjà pour l'édition 2019!

HANGENBIETEN

Samedi 16 mars à 19h30

Salle des fêtes

D.J. Dominique

Soirée Disco

Entrée + 1 boisson : 12€

Entrée + Menu* : 22€

* apéritif--jambon braisé--frites-salade--dessert

* Réservation : 06 45 00 73 35

USH

Les feux de
la Saint-Jean

H
A
N
G
E
N
B
I
E
T
E
N

samedi 29 juin à 19h

stade de l'USH

Restauration

Tartes flambées

Grillades



La nouvelle salle de la bruche est opérationnelle...

Ce nouveau gymnase aux lignes épurées, permettra au club de la Vogesia Holtzheim, de continuer son développement sportif et extra-sportif.

Grâce à son président Mr Michel NOPPER, le club aura une salle entièrement à sa disposition que

ce soit pour les matchs du week end ou les entraînements hebdomadaires.

Nos équipes jeunes masculines, occupent le haut niveau régional, nous souhaiterions à terme pouvoir avoir la même dynamique sur les équipes filles.

Notre école d'arbitre et notre école de basket ont la réputation d'être bien organisé et les résultats suivent.

La Commission jeunes qui a été créé il y a maintenant 3 ans, permet de fédérer les jeunes et leurs parents autour de manifestations permettant l'organisation de sortie pour les enfants.

Pour toutes les infos :

http://club.quomodo.com/vogesiaholtzheim_bb/index_.html



Isolés, vous êtes sans défense, unis, vous êtes une grande force

28 rue du Faubourg de Saverne
67000 STRASBOURG
uniat@uniat-alsace.fr
Tel : 03 88 15 00 05
www.uni-at-alsace.fr

Permanences téléphoniques tous les matins
du lundi au vendredi
De 08H30 à 12H00

DON DU SANG

Planning des collectes



*Amicale des
Donneurs de Sang
bénévoles
De Hangenbieten*

Mercredi 27 février 2019
Mercredi 21 août 2019
Mercredi 16 octobre 2019

RDV à l'Espace Culturel d'HANGENBIETEN
De 17 heures à 20 heures

L'association GYMNASTIQUE & DÉTENTE

Gymnastique & Détente

1 impasse des Cerisiers - 67980 HANGENBIETEN
Tél. 03 88 96 12 39
Affiliation DC EPMM - Strasbourg n° 9912 8608

Vous propose dans le Hall des Sports à Hangenbieten :
Les mardis de 20h00 à 21h00

- ▶ GYMNASTIQUE RYTHMIQUE
- ▶ AÉROBIC
- ▶ ABDOS - FESSIERS
- ▶ STRETCHING

L'ensemble animé par Fabienne SOLT.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter:

Mme GRUTTER Sylvie au 03.88.96.12.39
Mme GALMICHE Michèle au 03.90.29.33.59



TENNIS CLUB de BREUSCHWICKERSHEIM - HANGENBIETEN

L'hiver approche mais la pratique du tennis continue au TC Breuschwickersheim-Hangenbieten.

Notre équipe vétéran +45 s'est illustrée tout au long du mois de septembre 2018 en terminant finalement 1^{ère} ex aequo de son groupe.

Nouveauté cette saison : une équipe sera engagée au championnat hiver (rencontres prévues en décembre 2018-janvier 2019).

L'école de tennis a débuté mi-septembre avec notre nouveau moniteur Adrien ; pour inscrire votre enfant, contacter M. ZEISSLOFF au 0662362826).

Pendant l'hiver, le tennis club donne la possibilité à ses membres de jouer en salle à Hangenbieten ou au centre sportif de Hautepierre (contacts : M. MAROT 0388441670 ou M. KRATZ au 0633417290)

Évènements 2019 :

- mai/juin : championnats par équipes été ;
- du 10 mai au 02 juin : tournoi open jeunes et tournoi de doubles ;
- du 06 juillet au 02 août : tournoi open adultes.



Lauréats du tournoi adultes 2018



Toutes les informations sur le club sont consultables sur notre nouveau site internet : www.club.fft.fr/tc.breusch-hangen



GROUPE THÉÂTRAL ALSACIEN DE HANGENBIETEN

Saison 2019

<<UNSER GUISEPPI>>

E Lustspiel in 3 Akt vum Claude Hermann

Les représentations se dérouleront :

Samedi 23 Février 2019 à 20h15
Dimanche 24 Février 2019 à 14h15
Samedi 2 Mars 2019 à 20h15
Dimanche 3 Mars à 14h15

Adultes 8 €
Enfants jusqu'à 12 ans 4 €

Réservations et renseignements :

Mme Caquelin Danielle : 06.07.91.25.20 - 03.90.29.32.19

Accès aux personnes à mobilité réduite
à préciser lors de la réservation

D'avance nous tenons à remercier les commerçants, les artisans, Ainsi que les habitants de la commune, pour l'accueil réservé aux Personnes qui viendront collecter les tombolas
Les samedis 10 et 17 Février 2019

*Robert et Denise Blüatdruck coulent une vie paisible et sereine,
Partagée entre le lit, le canapé et les repas....
Pour tout le reste il y a Guiseppi!!!
Celui-ci s'occupe de presque tout
Jusqu'au jour ou apparait tata Danielle,
Que tout le monde croyait décédé
Avec un héritage attrayant, mais sous conditions....
Retaper la maison pour en faire des chambres d'hôtes!!!
Héritage, somme toute sympathique, mais pour les travaux....
Il y aura Guiseppi bien sûr!!!
Sa tâche ne sera pas facilitée par les clientes,
Davantage attirées par l'italien que par les chambres d'hôtes!!!
Et Guiseppi saura t'il tout faire?????*

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année





Le **samedi 8 septembre 2018** les membres de l'association Temps Libre et Rencontres s'étaient donné rendez-vous à 9h00 devant l'Espace Culturel pour partager une journée de détente et de convivialité. Ainsi une trentaine d'habitues a pris la direction du parc animalier de Sainte Croix. Un arrêt à la chocolaterie de Kourtzerode a permis à Jean Plumerey artiste chocolatier de faire partager ses connaissances sur les cacaos et sur le travail du chocolat. Après la dégustation, Daniel Freiss s'est transformé en apprenti chocolatier et a pris plaisir à confectionner les douceurs qui ont accompagnées le café du déjeuner. En début d'après-midi, le groupe est parti à la découverte des différents enclos que compte le parc à bord d'un petit train forestier. Vers 19 heures, retour à Hangenbieten.



TEMPS LIBRE

Pour la **prochaine assemblée générale**, nous espérons que chacun vienne avec une idée de voyage ce qui permettra de faire un choix qui conviendra au plus grand nombre.

Le **jeudi après-midi tous les quinze jours**, un groupe d'habitues se retrouvent à la médiathèque pour jouer au rami et/ou au scrabble. D'autres jeux sont envisageables à la demande.

Le **club de bricolage** compte une dizaine de personnes. Nous aimons nous retrouver pour des petites créations au gré de nos envies et de nos inspirations : durant la saison 2018, nous avons réalisé entre autres de petits vide-poches réversibles en tissu et actuellement nous nous apprêtons à préparer Noël en confectionnant une couronne de l'avent. Mais nous aimons aussi tout simplement partager un moment agréable à discuter ou à jouer à des jeux de société. Nous nous réunissons à la salle des fêtes le lundi soir, tous les quinze jours, de 20h à 22h.



MECANIQUE GENERALE

15, rue de la Bruche
67980 HANGENBIETEN
Tél. 03 88 96 51 14
Fax 03 88 96 16 78

Principaux secteurs d'activités

Matériel ferroviaire
Agro alimentaire
Machine outil
Industrie du papier
Véhicule industriel
Travaux publics
Manutention
Chimie

MEY

Paroisse protestante de Kolbsheim – Hangenbieten – Ernolsheim – Holtzheim

Fête de printemps: nouvelle édition samedi 18 mai 2019

**Soyez tous et toutes les bienvenus
pour notre fête de printemps
samedi 18 mai à partir de 18h30
à l'Espace Culturel de Hangenbieten.**

**La joyeuse équipe de bénévoles vous concoctera
un menu à découvrir.**

Nous aurons la joie d'accueillir David Lichti, magicien connu sous le nom de David Silver.

De table en table ou de groupe en groupe, une magie à quelques centimètres des yeux, une proximité qui se traduit par un moment de partage unique...

Réservez la date !



C'est une joie de vous retrouver nombreux comme tous les deux ans à Hangenbieten, pour un temps d'échange et de solidarité.

A bientôt

Pour l'équipe de préparation,
Caroline Ingrand-Hoffet, pasteure

Communauté de paroisses des Rives de la Bruche Eckbolsheim – Wolfisheim – Holtzheim – Hangenbieten

Pèlerinage en Pologne du 7 au 11 septembre 2018

Un groupe de 21 paroissiens (des 4 paroisses) sont partis en pèlerinage en Pologne. Visite de CRACOVIE qui est une ville ancienne et chargée d'histoire, elle regorge d'églises de styles différents.



C'est surtout dans la vieille ville que se concentrent la majorité des églises de styles gothiques et baroques. Le deuxième jour nous avons visité GZESTOCHOWA centre de pèlerinage marial, la basilique du monastère de Jasna Gora abrite l'icône de la Madone noire de Gzestochowa. La Madone noire de Gzestochowa

est l'un des symboles catholiques les plus importants en Pologne. Notre Pèlerinage se poursuit par la visite du Sanctuaire de la Miséricorde Divine à CRACOVIE. La nouvelle basilique spécifiquement dédiée à la Divine Miséricorde, est construite entre 1999 et 2002 et consacrée le 17 août 2002 par Jean-Paul II. De forme

ellipsoïdale, elle évoque la forme d'un bateau et possède une tour clocher de 77 mètres de hauteur qui symbolise son mât, elle peut accueillir 5000 personnes.

Le dernier jour nous avons pris le train pour la visite de VARSOVIE qui se situe à 200km de CRACOVIE. VARSOVIE est la capitale tentaculaire de la Pologne son architecture extrêmement variée reflète son long passé mouvementé, des églises gothiques et des palais néoclassiques aux blocs d'immeubles de l'ère soviétique et aux gratte-ciels modernes. La vieille ville a été restaurée après avoir été massivement détruite lors de la Seconde guerre mondiale, son centre et la Place du Marché, avec ses bâtiments pastel, ses terrasses de café et le monument de la Sirène qui trône son cœur est le symbole de la ville. Notre pèlerinage se termine et nous espérons pouvoir à nouveau nous retrouver pour partager des moments aussi forts et chaleureux ensemble.

Pèlerinage

La journée de rencontre annuelle des paroissiens de la Communauté de Paroisses des Rives de la Bruche est programmée le Samedi 20 Octobre. Nous ferons un pèlerinage à St Peter dans le Bade - Wurtemberg en Allemagne.



Noces d'or

Monsieur et Madame WEBER
Jean-Jacques et Josette
le 26/04/1968



Monsieur et Madame JOERGER Robert et Micheline
le 06/04/1968

Monsieur et Madame CAQUELIN Jacques et Danielle
le 13/09/1968

Monsieur et Madame WELTZ Marcel et Nicole
le 12/10/1968

Monsieur et Madame HEYDET Jean et Françoise
le 26/10/1968

Noces de diamant

Monsieur et Madame GRUTTER
Raymond et Georgette
le 12 septembre 1958



Monsieur et Madame
KROENIG Charles et Arlette
le 7 novembre 1958



Mariages

Monsieur GASPAROLLO Bruno et Madame JOLY Evelyne
le 31 mars 2018

Monsieur FATTORI Vincent et Madame FAESSEL Sylvie
le 27 avril 2018

Monsieur GERUSSI Jonathan et Madame HUTTEL Charlotte
le 19 mai 2018

Monsieur FENNIRA Samir et Madame HAFDI Touria
le 30 juin 2018

Monsieur FRITSCH Geoffrey et Madame SAMBEN Ajagi
le 21 juillet 2018

Monsieur FAUST Frederic et Madame HUMBERT Alexia
le 30 août 2018

Monsieur OCAKLI Furkan et Madame TOPALOGU Fatma
le 8 septembre 2018

Monsieur MORLAES Jean-Luc et Madame MEYER Nadège
le 15 septembre 2018

Monsieur WEIGEL Jean-François et Madame BRANDT Fabienne
le 15 septembre 2018

Monsieur HELBERT Matthieu et Madame LEIPP Perrine
le 29 septembre 2018

M. HERTFELDER Ludovic
et Mme LAPP Julie
le 29 juin 2018

M. ROHFRIEHSCH Jean-Jacques
et Mme BARTHEL Rosé-Marie
le 21 septembre 2018

M. MINIANDÉE Azaghen
et Mme WEISS Maire
le 22 octobre 2018

M. OUADAH Benjamin
et Mme CHRETIEN Manon
le 22 octobre 2018

M. DIJOUX Arnaud
et Mme TIMOVA Olyana
le 21 novembre 2018

RACS

M. NUSSBAUMER Nicolas
et Mme COLDERS Aude
le 07 février 2018

M. BRIDOUX Jean-Philippe
et Mme MARTINEZ Manon
le 07 février 2018

M. DEBS Jean-Philippe
et Mme JOHARY Gwennaëlle
le 20 avril 2018

M. BOURREAU Sylvain
et Mme SCHANING Caroline
le 29 juin 2018



Naissances

RENDLER Gabriel né le 6 janvier 2018
 NUSSBAUMER Maxime né le 13 février 2018
 NUSSBAUMER Baptiste né le 13 février 2018
 HOLTZMANN Zoé née le 21 février 2018
 STREITH Bella née le 8 mars 2018
 BELLOU DURAND Angéline née le 21 mars 2018
 BUREAU Eliott né le 29 mars 2018
 HERTFELDER Gaspard né le 13 avril 2018
 OSTER Samuel né le 19 avril 2018
 DUVOIS Agathe née le 14 mai 2018
 DJEDDI Jassim né le 8 juin 2018
 DEBS JOHARY Elyana née le 19 juillet 2018
 FELTES Charlotte née le 22 juillet 2018
 BEN BRAHIM Adam né le 16 août 2018
 WINCKEL Guillaume né le 17 août 2018
 SZYMCZAK BARNES Rachel née le 20 août 2018

Décès

Madame BALDENWECK Marie-Antoinette
 décédée le 30 mars 2018
 Madame DIRIAN Patricia
 décédée le 14 novembre 2018
 Madame MATTER Marie-Martine
 décédée le 27 novembre 2018
 Monsieur BERTRAND Gabriel
 décédé le 28 novembre 2018



Traiteur

Saveurs & Délices

Organisateur de réception

7 allée de l'Europe - 67960 Entzheim - Tél. 03 88 59 97 03
www.saveursetdelices.fr - Info@saveursetdelices.fr

CÉRÉMONIE & INHUMATION
 CRÉMATION & REMISE DES CENDRES
 CÉRÉMONIE & COLLATION ENTRE PROCHES
 CONTRATS OBSÈQUES PERSONNALISÉS
 MARBRERIE

www.speyser-schaal.fr

POMPES
 FUNÈBRES
 PUBLIQUES
 SPEYSER-SCHAAL
 PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC

24H/24
 03 88 68 82 19
 7/7

AGENCE DE GEISPOLSHHEIM

19 RUE JEANNE D'ARC
 67118 GEISPOLSHHEIM

LE SERVICE
 PUBLIC FUNÉRAIRE

ORGANISEZ L'INTÉGRALITÉ
 DE VOS OBSÈQUES
 DANS LA MÊME JOURNÉE



Grands Anniversaires



M. LOTZ Gérard
né le 15/02/1938



M. FLOREANI Olivier
né le 10/04/1938



M. SCHOETTEL Joseph
né le 25/04/1938



Mme FATTORI Irène
née le 07/06/1938



M. KARCHER Alfred
né le 06/07/1938



Mme FLECKSTEINER
Colette
née le 11/08/1938



Mme SCHOCH Joséphine
née le 29/08/1938

80 ans

Madame HEITZ Marie
née 28/01/1938

80 ans

Monsieur KELLER Lucien
né le 13/10/1938

Monsieur CICCHINI Dominique
né le 28/10/1938

90 ans

Monsieur MAYLAENDER Alfred
né le 19/09/1928



Entretien et maintenance toutes marques
Carrosserie agréée
Service à domicile
Climatisation
Contrôle géométrie
Débosselage sans peinture
Garantie constructeur préservée
Bris de glace
Techniciens formés régulièrement



Location de véhicules de - 3t5
Véhicules toutes catégories
Véhicules utilitaires
Véhicules prestige
Clientèle entreprise - association - particulier

Vente véhicules neufs et occasions
Possibilité de financement

ZA Les Châteaux
5 rue des Forgerons
67980 HANGENBIETEN
Garage : 03 88 96 10 80 garage@maylaender.fr
Location : 03 88 59 56 57 reservation@melloccation.com



MAIRIE

4 rue du 14 Juillet - 67980 HANGENBIETEN

Tél : 03 88 96 01 27 – Fax : 03 88 59 54 08

Courriel : contact@hangenbieten.fr

Secrétariat :
Amélie TUSHA
Laurie MENARD

Horaires : du lundi au vendredi : 8h00-12h00
Lundi, jeudi et vendredi : 13h30-17h00
Mardi : 16h00-19h00

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous

MÉDIATHÈQUE

Allée Charles Frédéric Gerhardt

Tél : 03 88 96 17 20

Courriel : mediatheque@hangenbieten.fr

Responsable : Mme Sophie OUVRARD

Horaires : Mardi : 15h30-18h00
Mercredi : 10h00-12h00 et 13h30-18h00
Vendredi : 15h30-19h00
Samedi : 9h00-12h00

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

G.E.M. LES CHATEAUX

Rue des Prés – Tél : 03 90 29 69 25

ORDURES MÉNAGÈRES

Eurométropole

Info déchets : 03 68 98 51 90

Enlèvement des encombrants : 03 68 98 51 89

Collecte : le vendredi
Hebdomadaire : ordures ménagères
Bi-mensuelle : collecte papier-plastique
Mensuelle : collecte du verre

DÉCHETTERIE

Rue de Hangenbieten à Breuschwickersheim

Tél : 03 88 59 55 37

Ouverture : mercredi et samedi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

CULTES

Paroisse catholique : M. le Curé Boguslaw BIALEK
Presbytère catholique 2b rue du Presbytère 67810 HOLTZHEIM
Tél : 03 88 78 06 61

Courriel : paroisses@cathobord2bruche.fr

Paroisse protestante :

Mme la Pasteure Caroline INGRAND-HOFFET

Paroisse protestante

9 rue de la Division Leclerc 67120 KOLBSHEIM

Tél : 03 88 96 00 33

Courriel : caroline.ingrand-hoffet@protestants.org

EAU ET ASSAINISSEMENT

Permanence Eau : SDEA 03.88.19.97.09

Permanence Assainissement : 03.88.40.05.96

Facture et abonnement SDEA : 03.88.19.29.99

Raccordement aux réseaux

- d'eau potable : 03.88.19.29.19 SDEA

- assainissement : 03.68.98.5.50 EUROMÉTROPOLE

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ET PÉRISCOLAIRE

Espace Culturel – Allée Charles Frédéric Gerhardt

Tél : 03 90 29 35 20

GENDARMERIE DE WOLFISHEIM

Tél : 03 88 78 20 19 - 2 rue de la 2^{ème} DB 67202 WOLFISHEIM

Renseignements utiles

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE

Ecole Maternelle – Allée Charles Frédéric Gerhardt

Tél : 03 88 96 50 99

Courriel : ecole.maternelle.hang@estvideo.fr

Ecole Primaire – Allée Charles Frédéric Gerhardt

Tél : 03 88 96 50 90

Courriel : ecole.primaire.hang@estvideo.fr

Collège Paul Wernert

4 rue du Collège 67204 Achenheim

Tél : 03 88 96 02 42

Courriel : ce.067168u@ac-strasbourg.fr

SANTÉ

Groupe Médical de Hangenbieten

19 rue des Fleurs – Tél : 03 88 96 00 77

Dr Raymond Westerfeld :

lundi, mercredi, samedi de 8h00 à 12h00

Mardi, jeudi, vendredi de 14h00 à 18h00

Dentiste

M. Bruno GOSCH – 9a rue du 14 Juillet – Tél : 03 88 96 50 31

Kinésithérapeute

M. Gil DUPLESSIX – 9 rue de la Gare – Tél : 03 90 64 86 03

Mme Julie GREBIL – 9a rue du 14 juillet – Tél : 09 87 19 09 37

INFIRMIÈRES À DOMICILE

Mme GRIVEL

19 rue Principale – 67120 KOLBSHEIM

Tél : 03 88 96 55 15 – 06 72 33 64 18

HÔPITAUX

Nouvel Hôpital Civil (NHC) de Strasbourg

1 place de l'Hôpital - 67000 Strasbourg / Tél : 03 88 11 67 68

CHU Hautepierre

Avenue Molière - 67000 Strasbourg / Tél : 03 88 12 80 00

ASSISTANTE SOCIALE

Madame BERRON

Maison du Conseil Général de Molsheim

Tél : 03 68 33 89 25

URGENCES

Samu : 15

Police Secours : 17

Sapeurs Pompiers : 18

Appel d'urgences : 112

Sos mains : 03 88 67 44 01

Centre anti-poisons : 03 88 37 37 37

Asum : 03 88 36 36 36

Renseignement téléphonique : 118 008

ENVOI, DISTRIBUTION DE COURRIER, COLIS

Agence Postale Communale

4 rue du 14 juillet - 67980 Hangenbieten

du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Calendrier de collecte 2019

Hangenbieten

CS Collecte sélective **CV** Collecte du verre **OM** Collecte des déchets ménagers résiduels **DMS** Déchets ménagers spéciaux (déchèterie)

Mois	Jour	CS	CV	OM	DMS	
Décembre 2018	Sa 1					
	Di 2					
	Lu 3					
	Ma 4					
	Me 5					
	Je 6					
	Ve 7	OM	CV			
	Sa 8					
	Di 9					
	Lu 10					
	Ma 11					
	Me 12					
	Je 13					
	Ve 14	OM	CS			
	Sa 15					
	Di 16					
	Lu 17					
	Ma 18					
	Me 19					
	Je 20					
	Ve 21	OM				
	Sa 22					
	Di 23					
	Lu 24					
	Ma 25	Férié				
	Me 26	Férié				
	Je 27					
	Ve 28					
	Sa 29	OM	CS			
	Di 30					
	Lu 31					
Janvier 2019	Ma 1	Férié				
	Me 2					
	Je 3					
	Ve 4					
	Sa 5	OM	CV			
	Di 6					
	Lu 7					
	Ma 8					
	Me 9					
	Je 10					
	Sa 11	OM	CS			
	Di 12		DMS			
	Lu 13					
	Ma 14					
	Me 15					
	Je 16					
	Ve 17					
	Sa 18	OM				
	Di 19					
	Lu 20					
	Ma 21					
	Me 22					
	Je 23					
	Ve 24	OM	CS			
	Sa 25					
	Di 26					
	Lu 27					
	Ma 28					
	Me 29					
	Je 30					
	Di 31					
Février 2019	Ve 1	OM	CV			
	Sa 2					
	Di 3					
	Lu 4					
	Ma 5					
	Me 6					
	Je 7					
	Ve 8	OM	CS			
	Sa 9					
	Di 10					
	Lu 11					
	Ma 12					
	Me 13					
	Je 14					
	Ve 15	OM				
	Sa 16					
	Di 17					
	Lu 18					
	Ma 19					
	Me 20					
	Je 21					
	Ve 22	OM	CS			
	Sa 23					
	Di 24					
	Lu 25					
	Ma 26					
	Me 27					
	Je 28					
	Mars 2019	Ve 1	OM	CV		
		Sa 2				
		Di 3				
Lu 4						
Ma 5						
Me 6						
Je 7						
Ve 8		OM	CS			
Sa 9						
Di 10						
Lu 11						
Ma 12						
Me 13						
Je 14						
Ve 15		OM				
Sa 16		DMS				
Di 17						
Lu 18						
Ma 19						
Me 20						
Je 21						
Ve 22		OM	CS			
Sa 23						
Di 24						
Lu 25						
Ma 26						
Me 27						
Je 28						
Ve 29		OM	CV			
Sa 30						
Di 31						
Avril 2019	Lu 1					
	Ma 2					
	Me 3					
	Je 4					
	Ve 5	OM	CS			
	Sa 6					
	Di 7					
	Lu 8					
	Ma 9					
	Me 10					
	Je 11					
	Ve 12	OM				
	Sa 13					
	Di 14					
	Lu 15					
	Ma 16					
	Me 17					
	Je 18					
	Ve 19	Férié				
	Sa 20	OM	CS			
	Di 21					
	Lu 22	Férié				
	Ma 23					
	Me 24					
	Je 25					
	Ve 26					
	Sa 27	OM	CV			
	Di 28					
	Lu 29					
	Ma 30					
	Mai 2019	Me 1	Férié			
Je 2						
Ve 3						
Sa 4		OM	CS			
Di 5						
Lu 6						
Ma 7						
Me 8		Férié				
Je 9						
Ve 10						
Sa 11		OM				
Di 12						
Lu 13						
Ma 14						
Me 15						
Je 16						
Ve 17		OM	CS			
Sa 18						
Di 19						
Lu 20						
Ma 21						
Me 22						
Je 23		OM	CV			
Ve 24						
Sa 25						
Di 26						
Lu 27						
Ma 28						
Me 29						
Je 30		Férié				
Ve 31						
Juin 2019	Sa 1	OM	CS			
	Di 2					
	Lu 3					
	Ma 4					
	Me 5					
	Je 6					
	Ve 7	OM				
	Sa 8					
	Di 9					
	Lu 10	Férié				
	Ma 11					
	Me 12					
	Je 13					
	Ve 14					
	Sa 15	OM	CS			
	Di 16					
	Lu 17					
	Ma 18					
	Me 19					
	Je 20					
	Ve 21	OM	CV			
	Sa 22	DMS				
	Di 23					
	Lu 24					
	Ma 25					
	Me 26					
	Je 27					
	Ve 28	OM	CS			
	Sa 29					
	Di 30					
	Juillet 2019	Lu 1				
Ma 2						
Me 3						
Je 4						
Ve 5		OM				
Sa 6						
Di 7						
Lu 8						
Ma 9						
Me 10						
Je 11						
Ve 12		OM	CS			
Sa 13						
Di 14		Férié				
Lu 15						
Ma 16						
Me 17						
Je 18						
Ve 19		OM	CV			
Sa 20						
Di 21						
Lu 22						
Ma 23						
Me 24						
Je 25						
Ve 26		OM	CS			
Sa 27						
Di 28						
Lu 29						
Ma 30						
Me 31						
Août 2019	Je 1					
	Ve 2	OM				
	Sa 3					
	Di 4					
	Lu 5					
	Ma 6					
	Me 7					
	Je 8					
	Ve 9	OM	CS			
	Sa 10					
	Di 11					
	Lu 12					
	Ma 13					
	Me 14					
	Je 15	Férié				
	Ve 16					
	Sa 17	OM	CV			
	Di 18					
	Lu 19					
	Ma 20					
	Me 21					
	Je 22					
	Ve 23	OM	CS			
	Sa 24					
	Di 25					
	Lu 26					
	Ma 27					
	Me 28					
	Je 29					
	Ve 30	OM				
	Sa 31					
Septembre 2019	Di 1					
	Lu 2					
	Ma 3					
	Me 4					
	Je 5					
	Ve 6	OM	CS			
	Sa 7					
	Di 8					
	Lu 9					
	Ma 10					
	Me 11					
	Je 12					
	Ve 13	OM	CV			
	Sa 14					
	Di 15					
	Lu 16					
	Ma 17					
	Me 18					
	Je 19					
	Ve 20	OM	CS			
	Sa 21	DMS				
	Di 22					
	Lu 23					
	Ma 24					
	Me 25					
	Je 26					
	Ve 27	OM				
	Sa 28					
	Di 29					
	Lu 30					
	Octobre 2019	Ma 1				
Me 2						
Je 3						
Ve 4		OM	CS			
Sa 5						
Di 6						
Lu 7						
Ma 8						
Me 9						
Je 10						
Ve 11		OM	CV			
Sa 12						
Di 13						
Lu 14						
Ma 15						
Me 16						
Je 17						
Ve 18		OM	CS			
Sa 19						
Di 20						
Lu 21						
Ma 22						
Me 23						
Je 24						
Ve 25		OM				
Sa 26						
Di 27						
Lu 28						
Ma 29						
Me 30						
Je 31						
Novembre 2019	Ve 1	OM	CS			
	Sa 2					
	Di 3					
	Lu 4					
	Ma 5					
	Me 6					
	Je 7					
	Ve 8	OM	CV			
	Sa 9					
	Di 10					
	Lu 11	Férié				
	Ma 12					
	Me 13					
	Je 14					
	Ve 15					
	Sa 16	OM	CS			
	Di 17					
	Lu 18					
	Ma 19					
	Me 20					
	Je 21					
	Ve 22	OM				
	Sa 23					
	Di 24					
	Lu 25					
	Ma 26					
	Me 27					
	Je 28					
	Ve 29	OM	CS			
	Sa 30					
	Décembre 2019	Di 1				
Lu 2						
Ma 3						
Me 4						
Je 5						
Ve 6		OM	CV			
Sa 7						
Di 8						
Lu 9						
Ma 10						
Me 11						
Je 12						
Ve 13		OM	CS			
Sa 14						
Di 15						
Lu 16						
Ma 17						
Me 18						
Je 19						
Ve 20		OM				
Sa 21						
Di 22						
Lu 23						
Ma 24						
Me 25		Féri				



© TOMMIEZ & CO - R. Photographie 1128DB L'énergie est notre avenir. économisons-la.

Bienvenue dans un nouvel

Dans un monde qui change, il est bon de pouvoir compter sur un partenaire qui connaît les enjeux et qui s'engage pour l'avenir du territoire. À Strasbourg et dans plus de 115 communes du Bas-Rhin, R-GDS agit au quotidien pour acheminer le gaz naturel en toute sécurité, promouvoir la sobriété énergétique et développer les énergies renouvelables.

Vous offrir le meilleur service au quotidien et relever les défis de l'énergie de demain, c'est tout le sens de notre engagement.

R-GDS, le nouvel R d'énergie



R-GDS | Réseaux
Gaz naturel
Strasbourg
www.r-gds.fr

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT

CERTIFIÉ QUALIBAT

**Stell
et
Bontz**



Travaux tous corps d'états

Rénovation d'immeubles
Travaux spéciaux
Réfection après sinistre
Maisons ossature bois

STELL ET BONTZ

1 chemin de l'Etang
BP 40017

67980 HANGENBIETEN

Tél. 03 88 96 15 55

info@stelletbontz.fr

BÉTON ARMÉ - MAÇONNERIE

DÉMOLITION - CRÉPISSAGE

CHARPENTE - COUVERTURE

ZINGUERIE - ASSAINISSEMENT

CARRELAGE - CHAPE - PAVAGE

ÉLECTRICITÉ - SANITAIRE

PLÂTRERIE - FAUX PLAFOND

MENUISERIE - AGENCEMENT

RAVALEMENT DE FAÇADE

PEINTURE - DÉCORATION

REVÊTEMENT DE SOL

ISOLATION ACOUSTIQUE

PRODUITS SPÉCIAUX

www.stelletbontz.fr



Hangenbieten et le projet Tétra H...

...ou comment réunir toutes les générations autour d'une même action !



L'idée est de fédérer toutes les catégories d'âge, et toutes les catégories sociaux-professionnelles pour créer un vrai engouement autour de l'activité physique et sportive, du bien-être et de la santé au sein même du village.

Un double projet s'est naturellement dessiné pendant une conversation entre amis. Toute la difficulté résidait alors dans le comment faire pour lier une activité éphémère avec une activité pérenne et faire en sorte que ça dure !

Tout un chacun sait bien que l'enthousiasme pour une activité sportive est certain, surtout au départ, et que cette motivation s'estompe peu à peu au fil des semaines pour finir par disparaître après quelques mois. On finit par abandonner et laisser de côté les bonnes résolutions au profit de multiples excuses pour se prélasser sur son canapé.



Si le début de l'article a éveillé votre curiosité, sans limites d'âge, vous êtes invités à vous asseoir et à poursuivre la lecture à vous imaginer en pleine activité dans un décors propice au bien-être et à l'effort physique.



Hangenbieten! 1000kg en trop !!!

Dans un premier temps et comme annoncé ci-avant nous allons évoquer l'activité éphémère qui a un but très précis, qui est délimitée dans le temps, est mesurable et bien évidemment atteignable en fonction de l'investissement de chacun. Il s'agira de faire perdre 1000kg à Hangenbieten tous ensemble dans un délai de 4 mois !

Ce projet s'inscrit naturellement dans la lignée du sport-santé qui est évoqué dans les journaux et sur les réseaux sociaux. Il participe directement à la lutte contre l'obésité, contre la sédentarité et contre les maladies cardio-vasculaires et bien entendu permettra à chacun de ressentir les bienfaits du sport.

En progressant d'un paragraphe à l'autre vous l'aurez compris :

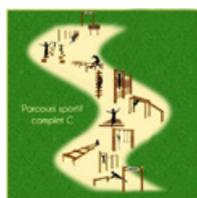
le projet est sérieux, il a été pensé pour des gens sérieux, et il sera mené avec des gens sérieux.

Ainsi pour votre sécurité une visite médicale de départ sera exigée ;

pour des repas équilibrés nous tenterons de convaincre un spécialiste en nutrition et pour faire les bons gestes nous ferons appel à un kiné !



Le défi étant de taille et la volonté d'atteindre l'objectif très grande, nous allons tout mettre en œuvre pour y arriver. Pour ce faire, plusieurs activités physiques telles que le Nordic Walking, le Running, la Natation, le Vélo/VTT/Bmx, Skate, Roller, Volley... des activités Multisports en outdoor/indoor et un parcours de santé Street Workout (Fitness musculation) sur le nouveau tracé qui a été imaginé seront proposées... Oui vous venez de lire nouveau tracé qui a été imaginé... mais nous y reviendrons d'ici quelques lignes car c'est là la partie pérenne du projet, poursuivons donc sur la partie éphémère, c'est-à-dire la perte de poids... et nous vous promettons que vous serez encadrés par des intervenant sportifs diplômés pour chaque activité.



Pour que le projet suscite l'intérêt, nous ferons intervenir des sportifs professionnels, qui sauront apporter du cachet à notre action et de faire le Buzz médiatiquement parlant. D'ailleurs quand on parle de médias, différents relais de communication seront sollicités, le premier étant le bulletin municipal dans lequel vous lisez l'article actuellement.

Nous relayerons toutes les informations via le site de la Mairie, sur le compte Facebook d'Hangenbieten et prendrons contact avec les Dernières Nouvelles d'Alsace et les radios locales.



De manière intrinsèque seront dynamisées les associations du village, car les intervenants de chaque club seront invités à intervenir ; en même temps chaque association bénéficiera d'une belle opportunité pour recruter de nouveaux membres et les inscriptions pourrons se faire déjà fin juin.

Quoi de mieux pour redémarrer la saison d'après avec des effectifs croissants... et peut-être que nous assisterons à la naissance de nouvelles associations. Hangenbieten doit devenir un village dans lequel on se "sporte bien", avec de forts liens sociaux pour favoriser l'entraide et la solidarité entre citoyens. Tout simplement utiliser le sport comme moyen pour renouer avec des valeurs nobles.

Mais la question qui se pose maintenant est :

"est-ce que nous nous arrêterons au 30 juin 2019 ou est-ce que nous allons poursuivre cette aventure ensemble ?"

Et bien évidemment nous n'avons pas pour souhait de nous arrêter en si bon chemin !

TETRA H PRODUCTION

Compte tenu de l'important investissement pluriannuel nécessaire pour la réalisation de cet équipement, il est judicieux de nous marquer votre intérêt à adhérer à Tetra Hangenbieten en retournant à la mairie le talon ci-joint pour le 15 janvier 2019 au plus tard afin de permettre aux initiateurs de ce formidable projet de mettre en place les premières activités dans les meilleurs délais. Une invitation personnalisée sera adressée pour participer à la réunion d'explication et d'organisation de cette nouvelle activité réservée à l'ensemble des intéressés de tout âge de notre commune.

**...rappelez-vous ce fameux nouveau tracé qui a été imaginé ;
ce dernier fait partie d'un endroit exceptionnel qui se dévoile dans les prochaines lignes...**



rampe half-pipe

Imaginez... le printemps 2019 et ses beaux jours arrivent, c'est le moment de mettre le nez dehors pour profiter de la nature, pour partager un bon moment en famille et pour pique-niquer au vert. Tout cela sera dorénavant possible au sein du Parc Tetra H de Hangenbieten qui sera doté de nombreux équipements pour les enfants, les adolescents, les adultes et les séniors.



Pump Track

Ce sera un espace arboré convivial qui favorisera les échanges et le partage.

Parallèlement à cela, les jeunes gens auront un lieu de rencontre et de défoilement pour laisser de côté leurs écrans si présents actuellement. Surtout qu'il occupera une position géographiquement idéale au sein de la commune, à l'abri de la route et facilement accessible.

Ce sera un espace approprié à ce que l'on appelle les sports de glisse (Vélos, Skate, Roller, Trotinette...)

mais aussi aux échauffements et à la remise en forme (Street workout, fitness, yoga...) qui permettra aux habitants de tous les âges de s'amuser ou tout simplement de se promener. Nous avons également pensé aux adultes et surtout aux Seniors pour lesquels sera aménagé un parcours de santé, fitness et street workout avec des appareils de dernière génération.



Les équipements que ce parc proposera sont nombreux, notamment un Skate Park avec une rampe half-pipe pour les Rider.

S'y ajoute un Bike Park pour les enfants et les adultes qui comporte un Snake-Run en asphalté c'est-à-dire une piste sur laquelle on pourra circuler qui sera directement connectée à la rampe du Skate-Park qui servira de lanceur.



Snake-Run

Mais nous ne nous limiterons pas à cela et ajoutons également le Pump-Track, une piste cyclable parsemée d'obstacles et de virages qui fait travailler tout le corps tout en s'amusant... Ces infrastructures avec accès gratuit encourageront les jeunes à éteindre leurs écrans et favoriseront l'activité physique trop souvent délaissée.

Les avantages et les intérêts de ce parc sont multiples et son architecture qui mélangera espace historique et design moderne en fera un espace qui s'inscrit dans la lignée de la nouvelle école. Accessible à tous, nous aurons un parcours approprié pour la préparation au cross de nos écoliers ou tout simplement un espace de jeu pour les activités du périscolaire.

Avec pour seules limites celles que nous nous fixerons.

Nicolas Wurtz

Matéo Garcia

✂

Monsieur, Madame, enfants

Adresse :

Tel :

Mel :

Souhaite participer au projet Tetra Hangenbieten